| Contracontife eraus | Un prostataire de convices qualifié reseit un client et lui feurnit des |
|---------------------------------------|---|
| Contraceptifs oraux - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des informations complètes sur les contraceptifs oraux, que ce soit |
| Consultation | pour la première fois ou à titre de suivi, afin de s'assurer que les |
| | critères d'éligibilité médicale sont remplis, surveiller les effets |
| | secondaires ou réapprovisionner le client, dans un lieu qui |
| | préserve la confidentialité. (Il convient de fournir au client le |
| | counseling général lié aux contraceptifs aussi bien qu'une |
| | consultation spécifique liée à une méthode. Il convient de |
| | rapporter la consultation dont le client a bénéficié, même s'il finit |
| | par ne pas adopter de méthode contraceptive). |
| Injectable - | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des |
| Consultation | informations complètes sur les contraceptifs injectables (1, 2 ou 3 mois), que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi, afin de |
| | s'assurer que les critères de d'éligibilité médicale sont remplis, |
| | surveiller les effets secondaires ou réapprovisionner le client, dans |
| | un lieu qui préserve la confidentialité. (Il convient de fournir au |
| | client le counseling général lié aux contraceptifs aussi bien qu'une |
| | consultation spécifique liée à une méthode. Il convient de |
| | rapporter la consultation dont le client a bénéficié, même s'il finit |
| Implant - | par ne pas adopter de méthode contraceptive). Un prestataire de services qualifié retire en toute sécurité un |
| Consultation - Retrait | implant contraceptif (3, 4 ou 5 ans) à l'issue de la période indiquée |
| | et/ou à la demande de la cliente pour assurer un maximum |
| | d'efficacité contraceptive et le respect du choix de la cliente, dans |
| | un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce service doit être |
| | utilisé pour rapporter le retrait de tous les implants : 3, 4 et 5 ans) |
| Implant - | Un prestataire de services qualifié reçoit une cliente et lui fournit |
| Consultation | des informations complètes sur les implants contraceptifs (3, 4 ou 5 ans), que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi, afin de |
| | s'assurer que les critères d'éligibilité médicale sont remplis, |
| | surveiller les effets secondaires ou réapprovisionner la cliente, |
| | dans un lieu qui préserve la confidentialité. (Il convient de fournir à |
| | la cliente le counseling général lié aux contraceptifs aussi bien |
| | qu'une consultation spécifique liée à une méthode. Ce service de |
| | consultation inclut la pose de l'implant, le cas échéant, mais il convient de rapporter la consultation dont la cliente a bénéficié, |
| | même si elle finit par ne pas adopter de méthode contraceptive.) |
| Patch/Anneau - | Un prestataire de services qualifié reçoit une cliente et lui fournit |
| Consultation | des informations complètes sur les patchs/anneaux contraceptifs, |
| | que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi, afin de |
| | s'assurer que les critères d'éligibilité médicale sont remplis, |
| | surveiller les effets secondaires ou réapprovisionner la cliente, |
| | dans un lieu qui préserve la confidentialité. (Il convient de fournir à la cliente le counseling général lié aux contraceptifs aussi bien |
| | qu'une consultation spécifique liée à une méthode. Il convient de |
| | rapporter la consultation dont la cliente a bénéficié, même si elle |
| | finit par ne pas adopter de méthode contraceptive.) |
| Préservatif | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des |
| masculin/féminin - | informations complètes sur les préservatifs masculins ou féminins, |
| impossible à classifier | que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi, afin de |
| | s'assurer que les critères d'éligibilité médicale sont remplis, surveiller les effets secondaires ou réapprovisionner le client, dans |
| | un lieu qui préserve la confidentialité. (VEUILLEZ NE RAPPORTER |
| | CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES DE |
| | PRÉSERVATIF MASCULIN OU FÉMININ FIGURANT DANS LA LISTE DES |
| | SERVICES ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR |

| | POUVOIR LES RAPPORTER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Il convient de fournir à la cliente le counseling général lié aux contraceptifs aussi bien qu'une consultation spécifique liée à une méthode. Il convient de rapporter la consultation dont le client a bénéficié, même s'il finit par ne pas adopter de méthode contraceptive. Si le service de préservatif masculin ou féminin que vous rapportez ne figure pas dans la liste des services, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Consultation, Counseling, Prise en charge, Investigation ou Prévention » le cas échéant). |
|--|---|
| Préservatif masculin - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des informations complètes sur les préservatifs masculins, que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi, afin de s'assurer que les critères d'éligibilité médicale sont remplis, surveiller les effets secondaires ou réapprovisionner le client, dans un lieu qui préserve la confidentialité. (Il convient de fournir au client le counseling général lié aux contraceptifs aussi bien qu'une consultation spécifique liée à une méthode. Il convient de rapporter la consultation dont le client a bénéficié, même s'il finit par ne pas adopter de méthode contraceptive). |
| Préservatif féminin - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des informations complètes sur les préservatifs féminins, que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi, afin de s'assurer que les critères d'éligibilité médicale sont remplis, surveiller les effets secondaires ou réapprovisionner le client, dans un lieu qui préserve la confidentialité. (Il convient de fournir au client le counseling général lié aux contraceptifs aussi bien qu'une consultation spécifique liée à une méthode. Il convient de rapporter la consultation dont le client a bénéficié, même s'il finit par ne pas adopter de méthode contraceptive). |
| Diaphragme/cape cervicale - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit une cliente et lui fournit des informations complètes sur les diaphragmes ou les capes cervicales, que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi, afin de s'assurer que les critères d'éligibilité médicale sont remplis, surveiller les effets secondaires ou réapprovisionner la cliente, dans un lieu qui préserve la confidentialité. (Il convient de fournir à la cliente le counseling général lié aux contraceptifs aussi bien qu'une consultation spécifique liée à une méthode. Il convient de rapporter la consultation dont la cliente a bénéficié, même si elle finit par ne pas adopter de méthode contraceptive). |
| Spermicides - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des informations complètes sur les spermicides (sous n'importe quelle forme, par exemple, des tablettes de mousse, gels, ovules, etc), que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi, afin de s'assurer que les critères d'éligibilité médicale sont remplis, surveiller les effets secondaires ou réapprovisionner le client, dans un lieu qui préserve la confidentialité. (Il convient de fournir au client le counseling général lié aux contraceptifs aussi bien qu'une consultation spécifique liée à une méthode. Il convient de rapporter la consultation dont le client a bénéficié, même s'il finit par ne pas adopter de méthode contraceptive). |

| DIU - Consultation - Retrait | Un prestataire de services qualifié retire en toute sécurité un dispositif intra-utérin ou un système intra-utérin contraceptif à l'issue de la période indiquée et/ou à la demande de la cliente pour assurer un maximum d'efficacité contraceptive et le respect du choix de la cliente, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce service doit être utilisé pour consigner le retrait de tous les DIU : 5 et 10 ans). |
|----------------------------------|--|
| DIU - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit une cliente et lui fournit des informations complètes sur les appareils ou les systèmes intrautérins (5 ou 10 ans), que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi, afin de s'assurer que les critères d'éligibilité médicale sont remplis, surveiller les effets secondaires ou réapprovisionner la cliente, dans un lieu qui préserve la confidentialité. (Il convient de fournir à la cliente le counseling général lié aux contraceptifs aussi bien qu'une consultation spécifique liée à une méthode. La consultation inclut la pose du DIU, le cas échéant, mais il convient de rapporter la consultation dont la cliente a bénéficié, même s'il finit par ne pas adopter de méthode contraceptive). |
| CCVF/M - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à un client une consultation de contraception chirurgicale volontaire (CCV), un service de counseling ou de prise en charge qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE CONTRACEPTION CHIRURGICALE VOLONTAIRE MASCULINE OU FÉMININE FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES RAPPORTER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service de CCV masculine ou féminine dont vous rapportez ne figure pas dans la liste des services, veuillez le rapportez dans la rubrique « SSR - Autres - Consultation, Counseling, Prise en charge, Investigation ou Prévention » le cas échéant). |
| CCVF - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit une cliente et lui fournit des informations complètes sur la contraception chirurgicale volontaire féminine (CCVF) avant qu'elle ne donne son consentement pour l'intervention chirurgicale afin de lui donner pleinement les informations sur les conséquences et les risques possibles qu'elle encourt avec cette opération, et cela dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il convient de fournir à la cliente le counseling concernant la CCVF aussi bien qu'une consultation de CCVF. Il convient de rapporter la consultation dont la cliente a bénéficié, même si elle finit par ne pas adopter de méthode de CCVF). |
| CCVF - Counseling | Un conseiller/prestataire de services qualifié donne des conseils non directifs et spécifiques à la cliente sur la contraception chirurgicale volontaire féminine (CCVF) avant qu'elle ne donne son consentement pour l'opération chirurgicale sachant clairement que la contraception chirurgicale est une option qui convient à sa situation particulière et obtenir d'elle son consentement éclairé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce service de counseling est différent du counseling général lié aux contraceptifs parce qu'il est nécessaire d'indiquer clairement à la cliente les risques liés à l'intervention chirurgicale ainsi que le caractère permanent de la méthode). |

| CCVF - Prise en | Un prestataire de services qualifié réalise un renversement |
|-----------------------|--|
| charge chirurgicale - | chirurgical de contraception féminine volontaire chirurgicale |
| Renversement | (CCVF), quand il n'est pas contre-indiqué et à la demande de la |
| | cliente, dans un établissement approprié où les précautions |
| | universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré |
| | et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement |
| | mortelles si nécessaire. (Toutes les analyses médicales non-SSR de |
| | routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent |
| | être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - |
| | Investigation », comme par exemple une numération globulaire |
| | |
| CCV/F Delta and | complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| CCVF - Prise en | Un prestataire de services qualifié réalise une intervention |
| charge chirurgicale - | chirurgicale de contraception chirurgicale volontaire féminine |
| Minilaparotomie | (CCVF) au moyen d'une minilaparotomie, après que la cliente ait |
| | reçu des conseils sur la CCVF pour veiller à ce que son |
| | consentement soit libre et éclairé, dans un établissement |
| | approprié où les précautions universelles sont respectées, le |
| | respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à |
| | des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Toutes les |
| | analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre |
| | d'une intervention de CCV doivent être rapporté dans la rubrique |
| | « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple |
| | une numération globulaire complète ou des tests de la fonction |
| | hépatique). |
| CCVE Prince and | |
| CCVF - Prise en | Un prestataire de services qualifié réalise une intervention |
| charge chirurgicale - | chirurgicale de contraception chirurgicale volontaire féminine |
| Laparotomie | (CCVF) au moyen d'une laparotomie, après que la cliente ait reçu |
| | des conseils sur la CCVF pour veiller à ce que son consentement |
| | soit libre et éclairé, dans un établissement approprié où les |
| | précautions universelles sont respectées, le respect de la vie |
| | privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations |
| | potentiellement mortelles si nécessaire. (Toutes les analyses |
| | médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une |
| | intervention de CCV doivent être rapportées dans la rubrique |
| | « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple |
| | une numération globulaire complète ou des tests de la fonction |
| | hépatique). |
| CCVF - Prise en | Un prestataire de services qualifié réalise une intervention |
| charge chirurgicale - | chirurgicale de contraception chirurgicale volontaire féminine |
| Laparoscopie | (CCVF) au moyen d'une laparoscopie, après que la cliente ait reçu |
| Lapai oscopie | des conseils sur la CCVF pour veiller à ce que son consentement |
| | soit libre et éclairé, dans un établissement approprié où les |
| | |
| | précautions universelles sont respectées, le respect de la vie |
| | privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations |
| | potentiellement mortelles si nécessaire. (Toutes les analyses |
| | médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une |
| | intervention de CCV doivent être rapportées dans la rubrique |
| | « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple |
| | une numération globulaire complète ou des tests de la fonction |
| | hépatique). |
| | 1 17.7 |

| CCVF - Prise en charge chirurgicale - Hystéroscopie (ESSURE®) | Un prestataire de services qualifié réalise une intervention chirurgicale de contraception chirurgicale volontaire féminine (CCVF) au moyen d'une hystéroscopie (ESSURE ®), après que la cliente ait reçu des conseils sur la CCVF pour veiller à ce que son consentement soit libre et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). |
|---|--|
| CCVF - Prise en charge chirurgicale - Ligature des trompes par voie transvaginale | Un prestataire de services qualifié réalise une intervention chirurgicale de contraception chirurgicale volontaire féminine (CCVF) par voie transvaginale (généralement par culdoscopie ou colpotomie), après que la cliente ait reçu des conseils sur la CCVF pour veiller à ce que son consentement soit libre et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (L'IPPF ne recommande pas les interventions de CCVF par voie transvaginale en raison du taux d'infection accrus associé à ces méthodes. Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| CCVF - Prise en charge chirurgicale - suivi | Un prestataire de services qualifié assure le suivi d'une cliente, comprenant notamment un examen physique et une évaluation pour déterminer la présence de douleurs, d'infections ou d'autres complications après une intervention de contraception chirurgicale volontaire féminine (CCVF), afin de s'assurer qu'elle n'a pas d'effets secondaires ni de complications, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent être rapportées à la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique) |
| CCVF - Prise en charge - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service de prise en charge de contraception chirurgicale volontaire féminine (CCVF) comme indiqué ci-dessus. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRISE EN CHARGE DE CCVF FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES RAPPORTER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service de CCVF dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en charge »). |
| CCVM - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des informations complètes sur la contraception chirurgicale volontaire masculine (CCVM) avant qu'il ne donne son consentement pour l'intervention chirurgicale afin de lui donner pleinement les informations sur les conséquences et les risques possibles qu'il encourt avec cette opération, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il convient de fournir au client un service de |

| | counseling concernant la CCVM en plus d'une consultation de CCVM. Il convient de rapporter la consultation dont le client a bénéficié, même s'il finit par ne pas adopter de méthode de CCVM). |
|--|--|
| CCVM - Counseling | Un conseiller/prestataire de services qualifié donne des conseils non directifs et spécifiques au client sur la contraception chirurgicale volontaire masculine (CCVM) avant qu'il ne donne son consentement pour l'intervention chirurgicale afin de s'assurer que la contraception chirurgicale est une option qui convient à sa situation particulière et obtenir de lui son consentement éclairé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce service de counseling est différent du counseling général lié aux contraceptifs parce qu'il est nécessaire d'indiquer clairement au client les risques liés à l'intervention chirurgicale ainsi que le caractère permanent de la méthode). |
| CCVM - Prise en charge chirurgicale - Renversement | Un prestataire de services qualifié réalise un renversement chirurgical de contraception chirurgicale volontaire masculine (CCVM), quand il n'est pas contre-indiqué et à la demande du client, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| CCVM - Prise en charge chirurgicale - Vasectomie par incision | Un prestataire de services qualifié réalise une intervention chirurgicale de contraception chirurgicale volontaire masculine (CCVM) au moyen d'une vasectomie par incision, après que le client ait reçu des conseils de spécifiques à la méthode pour veiller à ce que son consentement soit libre et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| CCVM - Prise en charge chirurgicale - Vasectomie sans scalpel | Un prestataire de services qualifié réalise une intervention chirurgicale de contraception chirurgicale volontaire masculine (CCVM) au moyen d'une vasectomie sans scalpel, après que le client ait reçu des conseils de spécifiques à la méthode pour veiller à ce que son consentement soit libre et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). |

| CCVM Price or | He prostataire de convige a sualifié accura la suivi diver allers |
|--------------------------------|---|
| CCVM - Prise en | Un prestataire de services qualifié assure le suivi d'un client, |
| charge chirurgicale - suivi | comprenant notamment un examen physique et une évaluation pour déterminer la présence de douleurs, d'infection ou d'autres |
| Sulvi | complications après une intervention de contraception chirurgicale |
| | volontaire masculine (CCVM), afin de s'assurer qu'il ne connaît pas |
| | d'effets secondaires ni de complications, dans un endroit qui |
| | préserve la confidentialité. (Toutes les analyses médicales non-SSR |
| | de routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV |
| | doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non |
| | SSR - Investigation », comme par exemple une numération |
| | globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique) |
| CCVM - Prise en | Un prestataire de services qualifié fournit à un client une |
| charge - impossible à | consultation, des services de counseling ou de prise en charge de |
| classifier | CCVM comme indiqués ci-dessus. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE |
| | SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES |
| | SPÉCIFIQUES DE PRISE EN CHARGE DE CCVM FIGURANT DANS LA |
| | LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP |
| | AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES |
| | CATÉGORIES.Si le service de CCVM dont vous rendez compte ne |
| | figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - |
| | Autres - Prise en charge »). |
| Connaissance de la | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des |
| fécondité - Consultation | informations complètes sur les méthodes de contraception basées |
| Consultation | sur la connaissance de la fécondité, que ce soit pour la première |
| | fois ou à titre de suivi, afin de s'assurer que les critères d'éligibilité médicale sont remplis, surveiller les effets secondaires ou |
| | réapprovisionner le client, dans un lieu qui préserve la |
| | confidentialité. (Il convient de fournir au client le counseling |
| | général lié aux contraceptifs aussi bien qu'une consultation |
| | spécifique liée à une méthode. Il convient de rapporter la |
| | consultation dont le client a bénéficié, même s'il finit par ne pas |
| | adopter de méthode contraceptive). |
| Contraceptifs - | Un conseiller/prestataire de services qualifié donne des conseils |
| Counseling - Général | non directifs et spécifiques au client sur l'ensemble des méthodes |
| | contraceptives disponibles avant qu'il ne fasse librement son choix |
| | de la méthode adaptée pour lui, tout en s'assurant que la méthode |
| | choisie tienne compte de sa situation particulière, et en veillant à |
| | ce que toutes les options possibles lui soient clairement |
| | expliquées, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce |
| | service doit être rapporté pour tous les clients faisant l'objet d'une |
| | consultation concernant la contraception, quelle que soit la |
| | méthode qu'ils choisissent même s'ils décident de ne pas l'adopter à ce moment précis). |
| Contraception | Un prestataire de services qualifié reçoit une cliente et lui fournit |
| d'urgence - | des informations complètes sur toutes les méthodes de |
| Consultation | contraception d'urgence suite à un rapport sexuel non protégé, |
| | afin de s'assurer que les critères d'éligibilité médicale sont remplis, |
| | surveiller les effets secondaires et minimiser les risques d'une |
| | grossesse non planifiée, dans un lieu qui préserve la |
| | confidentialité. (Il convient de fournir à la cliente des services de |
| | counseling concernant la contraception d'urgence en plus d'une |
| | consultation de contraception d'urgence. Il convient de rapporter |
| | la consultation dont la cliente a bénéficié, même s'il finit par ne |
| | pas adopter de méthode contraceptive) |

| Contraception d'urgence - Counseling | Un conseiller/prestataire de services qualifié donne des conseils non directifs et spécifiques à la cliente sur l'ensemble des méthodes de contraception d'urgence suite à un rapport sexuel non protégé, afin de s'assurer que la cliente comprenne parfaitement les options de contraception d'urgence à sa disposition et les taux d'échec de la méthode, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce service de counseling est différent du counseling général lié aux contraceptifs en raison de la nature particulière du contenu des conseils : par exemple, en ce qui concerne la violence sexuelle et les techniques de négociation de rapports sexuels protégés, la prise en compte de l'exposition à des IST et la nécessité de counseling général lié aux contraceptifs pour encourager la cliente à adopter une méthode moderne de contraception.) |
|---|--|
| Avortement - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit une cliente et lui fournit des informations complètes sur les méthodes d'avortement qui existent ainsi que sur les risques et les avantages qu'elles présentent, y compris sur les options qui ne sont pas fournies par l'Association Membre (MA) en raison des restrictions légales ou institutionnelles qui sont imposées, que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi afin de s'assurer que la cliente est pleinement informée, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il convient de rapporter la consultation dont toutes les clientes ont bénéficié, même si par la suite elles s'abstiennent de prendre des services ou des moyens liés à l'avortement. Il convient de rapporter les tests de confirmation de grossesse à la rubrique « Gynécologie - Investigation - Analyse médicale - Test de grossesse ». NB: Si votre AM fait partie des AM qui rapportent également dans le cadre du programme GCACI, veuillez noter que le format du rapport GCACI ne fait pas de distinction entre conseils et consultation en matière d'avortement). |
| Avortement - Consultation - Consultation initiale - Modèle de réduction des risques | Un prestataire de services qualifié reçoit une cliente et lui fournit des informations complètes sur les méthodes les plus sûres et également sur les méthodes les moins sûres qui existent pour une interruption volontaire de grossesse (après que la cliente ait fait le choix de recevoir ces informations au terme du service de counseling pré-avortement), parce qu'elle veut interrompre une grossesse, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (CETTE CATÉGORIE NE DOIT ÊTRE UTILISÉE QU'EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE DE RÉDUCTION DES RISQUES. Si votre AM n'utilise pas le module de réduction des risques, veuillez rapporter cette consultation dans la rubrique « Avortement - Consultation. Veuillez vous adresser à votre Bureau Régional pour obtenir des conseils si nécessaire.) |

Avortement -Consultation -Consultation de suivi - Modèle de réduction des risques

Un prestataire de services qualifié recoit une cliente pour confirmer l'IVG, évaluer les complications, l'orienter pour assurer le traitement de complications et d'autres services de SSR si nécessaire, ainsi que pour donner des informations complètes sur les méthodes modernes de contraception après que la cliente revienne le voir suite à une consultation initiale de réduction des risques, afin de veiller à tenir compte de tous les besoins de la cliente et à ce qu'elle doive faire face à un risque minime de futures grossesses non planifiées, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (CETTE CATÉGORIE NE DOIT ÊTRE UTILISÉE QU'EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE DE RÉDUCTION DES RISQUES. Veuillez vous adresser à votre Bureau Régional pour obtenir des conseils si nécessaire. Ce service est unique et se distingue de toutes les visites intermédiaires de suivi au cours desquelles une cliente revient pour plus d'informations sans avoir tenté de procéder à une IVG, ou lorsque l'interruption n'est pas complète. Veuillez noter que ces services seront inclus aux nombres de services à la rubrique « avortement médicamenteux ». Veuillez consigner les services de counseling post-avortement à la rubrique « Avortement - Counseling post-avortement »).

Avortement - impossible à classifier

Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service d'avortement qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'AVORTEMENT FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service d'avortement dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Consultation, Counseling, Prise en charge, Investigation ou Prévention », le cas échéant).

Avortement -Counseling -Counseling préavortement/sur les options

Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques à la cliente sur les options relatives à sa grossesse (avortement, poursuite de la grossesse et adoption), discute avec elle des méthodes d'avortement disponibles qui lui sont adaptées (risques et avantages), des options de contraception post-avortement et identifie d'autres besoins en matière de santé sexuelle et reproductive qu'elle peut avoir, lorsqu'une cliente se présente avec une grossesse non planifiée (quelle que soit l'option qu'elle décide de retenir), afin de s'assurer qu'elle soit informée de l'ensemble des options qui s'offrent à elle et d'obtenir son consentement éclairé au cas où elle décide de se faire avorter, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce counseling doit être rapporté indépendamment de l'option retenue par la cliente, y compris la décision de ne pas se faire avorter. Ce service peut également être dénommé « Options de counseling ». NB : Si votre AM fait parties des AM qui rapportent également dans le cadre du programme GCACI, veuillez noter que le format du rapport GCACI ne fait pas de distinction entre conseils et consultation en matière d'avortement).

| Avortement - | Un conseiller/prestataire de service qualifié fournit des conseils et |
|-------------------------|---|
| Counseling post- | une orientation spécifiques à la cliente à propos du soutien après- |
| avortement | soins et psycho-social (si nécessaire) à la suite d'un avortement |
| | provoqué ou du traitement d'un avortement incomplet (fourni par |
| | l'AM ou en-dehors de celle-ci), afin de s'assurer que la cliente n'a |
| | pas de questions ou de préoccupations en suspens et de |
| | |
| | déterminer si elle nécessite un soutien psycho-social |
| | supplémentaire, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il |
| | convient également d'apporter du counseling sur la contraception, |
| | qui doit être rapporté dans la rubrique « Contraceptifs - Counseling |
| | - Général ». NB : Si votre AM fait parties des AM qui rapportent |
| | également dans le cadre du programme GCACI, veuillez noter que |
| | le format du rapport GCACI ne fait pas de distinction entre conseils |
| | et consultation en matière d'avortement). |
| Avortement - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit à une cliente |
| Counseling - | un service de counseling de pré ou post-avortement comme |
| impossible à classifier | indiqué ci-dessus. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE |
| | LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE |
| | COUNSELING EN CAS D'AVORTEMENT FIGURANT DANS LA LISTE |
| | DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES |
| | POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES |
| | CATÉGORIES.Si le service d'avortement dont vous rendez compte |
| | |
| | ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique |
| | « SSR - Autres - Counseling »). |
| Avortement - Prise en | Un prestataire de services qualifié procède à un avortement |
| charge chirurgicale - | chirurgical au moyen de la méthode de la dilatation et du curetage |
| D&C | (D&C) après que la cliente ait reçu un counseling pré-avortement |
| | pour veiller à ce que son consentement soit libre et éclairé, dans |
| | un établissement approprié où les précautions universelles sont |
| | respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé |
| | à faire face à des situations potentiellement mortelles si |
| | nécessaire. (Toutes les analyses médicales non-SSR de routine |
| | effectuées dans le cadre de services d'avortement doivent être |
| | rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - |
| | Investigation », comme par exemple une numération globulaire |
| | complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| Avortement - Prise en | Un prestataire de services qualifié procède à un avortement |
| charge chirurgicale - | chirurgical en employant la méthode de la dilatation et |
| D&E | d'évacuation (D&E) après que la cliente ait reçu un counseling pré- |
| | avortement pour veiller à ce que son consentement soit libre et |
| | éclairé, dans un établissement approprié où les précautions |
| | universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré |
| | et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement |
| | mortelles si nécessaire. (Toutes les analyses médicales non-SSR de |
| | routine effectuées dans le cadre de services d'avortement doivent |
| | |
| | être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - |
| | Investigation », comme par exemple une numération globulaire |
| Avenue and Discontinuo | complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| Avortement - Prise en | Un prestataire de services qualifié procède à un avortement |
| charge chirurgicale - | chirurgical en employant la méthode par aspiration intra-utérine |
| Aspiration intra- | (manuelle ou électrique) après que la cliente ait reçu un counseling |
| utérine | pré-avortement pour veiller à ce que son consentement soit libre |
| | et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions |
| | universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré |
| | et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement |
| | mortelles si nécessaire. (Toutes les analyses médicales non-SSR de |
| | |

| | routine effectuées dans le cadre de services d'avortement doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). |
|---|--|
| Avortement - Prise en charge chirurgicale - Lactate d'éthacridine | Un prestataire de services qualifié procède à un avortement chirurgical en employant la méthode du lactate d'éthacridine après que la cliente ait reçu un counseling pré-avortement pour veiller à ce que son consentement soit libre et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Tous les efforts doivent être déployés pour s'efforcer de remplacer le lactate d'éthacridine par les méthodes approuvées par l'OMS d'avortement médicamenteux du deuxième trimestre (mifépristone et misoprostol) ou d'avortement chirurgical (D&E). (Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| Avortement - Prise en charge chirurgicale - Traitement de complications après une intervention chirurgicale | Un prestataire de services qualifié assure le traitement de complications (y compris les cas de poursuite de grossesse, d'hémorragie, d'infection, de perforation utérine et de complications liées à l'anesthésie locale, mais à l'exclusion d'un avortement incomplet), suite à un avortement chirurgical (qu'elle l'ait induit elle-même ou qu'il ait été provoqué en-dehors de l'AM ou au sein de l'AM), pour veiller à ce que les complications soient entièrement traitées dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce service concerne le traitement de complications autres qu'un avortement incomplet, à la suite d'une intervention d'avortement chirurgical, que l'avortement ait été complet ou incomplet. Le cas échéant, le traitement d'un avortement incomplet doit plutôt être rapporté dans la rubrique « Avortement incomplet - Prise en charge chirurgicale/médicale » selon le cas. Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| Avortement - Prise en charge chirurgicale - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service de prise en charge d'avortement chirurgical qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'AVORTEMENT CHIRURGICAL FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service d'avortement dont vous rendez compte ne figure pas cidessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en charge »). |
| Avortement - Prise en charge chirurgicale - suivi | Un prestataire de services qualifié réalise un examen physique pour déterminer si oui ou non l'avortement est complet et s'il existe des complications lorsque la cliente revient après un |

| Avortement - Prise en | avortement chirurgical pour faire en sorte que d'autres services puissent être fournis si nécessaire, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il convient aussi de fournir du counseling postavortement, mais par contre ce service doit être rapporté dans la rubrique « Avortement - Counseling post-avortement ». Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). Un prestataire de services qualifié procède à un avortement |
|--|--|
| charge médicale - Mifépristone et misoprostol | médicamenteux en prenant de la mifépristone et du misoprostol après que la cliente ait reçu un counseling pré-avortement afin de s'assurer que son consentement est libre et éclairé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| Avortement - Prise en charge médicale - Misoprostol | Un prestataire de services qualifié procède à un avortement médicamenteux en prenant du misoprostol après que la cliente ait reçu un counseling pré-avortement afin de s'assurer que son consentement est libre et éclairé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| Avortement - Prise en charge médicale - Méthotrexate et Misoprostol | Un prestataire de services qualifié procède à un avortement médicamenteux en prenant du méthotrexate et du misoprostol après que la cliente ait reçu un counseling pré-avortement afin de s'assurer que son consentement est libre et éclairé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (La prise de méthotrexate en association avec du misoprostol ne constitue pas une méthode d'avortement médicamenteux approuvée par l'OMS, mais elle peut être envisagée dans les pays où la mifépristone n'est pas disponible et où il existe de bons services de suivi en place.) |
| Avortement - Prise en charge médicale - Traitement des complications suite à une intervention médicale | Un prestataire de services qualifié assure le traitement de complications (notamment de saignements vaginaux, de douleurs abdominales, de signes d'infection et d'effets indésirables à une prostaglandine, mais à l'exclusion d'un avortement incomplet), suite à un avortement médicamenteux (qu'elle l'ait induit ellemême ou qu'il ait été provoqué en-dehors de l'AM ou au sein de l'AM), pour veiller à ce que les complications soient entièrement traitées dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce service concerne le traitement de complications autres qu'un avortement incomplet, à la suite d'une intervention d'avortement médicamenteux, que l'avortement ait été complet ou incomplet. Le cas échéant, le traitement d'un avortement incomplet doit plutôt être rapporté dans la rubrique « Avortement incomplet - Prise en charge chirurgicale/Médicamenteux » selon le cas. |
| Avortement - Prise en charge médicale - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service de prise en charge d'avortement médicamenteux qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'AVORTEMENT MÉDICAMENTEUX FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service d'avortement dont vous rendez compte ne figure pas cidessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en charge »). |

| Avortement - Prise en | Un prestataire de services qualifié procède à un examen physique |
|-------------------------|--|
| charge médicale - | pour déterminer si oui ou non l'avortement est complet et s'il |
| suivi | existe des complications lorsque la cliente revient en consultation |
| Julyi | à la suite d'un avortement médicamenteux afin que d'autres |
| | services puissent lui être fournis si nécessaire, dans un endroit qui |
| | préserve la confidentialité. (Il faut aussi fournir du counseling post- |
| | avortement, mais par contre le rapporter dans la rubrique |
| | « Avortement - Counseling post-avortement »). |
| Avortement | Un prestataire de services qualifié fournit des soins chirurgicaux |
| incomplet - Prise en | dans le cas d'un avortement incomplet par dilatation et curetage |
| charge chirurgicale - | (D&C) ou par dilatation et évacuation (D&E) lorsque la cliente |
| D&C ou D&E | présente un avortement incomplet (qu'elle l'ait induit elle-même |
| | ou qu'il ait été provoqué en-dehors de l'AM ou au sein de l'AM), |
| | pour veiller à gérer en toute sécurité l'avortement incomplet et |
| | éviter de devoir engager des soins d'un niveau supérieur, dans un |
| | établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, la vie privée est assurée et qui est équipé à faire face |
| | à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Toutes |
| | les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le |
| | cadre de services d'avortement doivent être rapportées dans la |
| | rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par |
| | exemple une numération globulaire complète ou des tests de la |
| | fonction hépatique). |
| Avortement | Un prestataire de services qualifié fournit des soins chirurgicaux |
| incomplet - Prise en | dans le cas d'un avortement incomplet par aspiration intra-utérine |
| charge chirurgicale - | lorsque la cliente présente un avortement incomplet (qu'elle l'ait |
| Aspiration intra- | induit elle-même ou qu'il ait été provoqué en-dehors de l'AM ou au |
| utérine | sein de l'AM), pour veiller à gérer en toute sécurité l'avortement |
| | incomplet et éviter de devoir engager des soins d'un niveau |
| | supérieur, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, la vie privée est assurée et qui est |
| | équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si |
| | nécessaire. (Toutes les analyses médicales non-SSR de routine |
| | effectuées dans le cadre d'une intervention de CCV doivent être |
| | rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - |
| | Investigation », comme par exemple une numération globulaire |
| | complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| Avortement | Un prestataire de services qualifié fournit des soins chirurgicaux |
| incomplet - Prise en | dans le cas d'un avortement incomplet par la prise de misoprostol |
| charge médicale - | lorsque la cliente présente un avortement incomplet (qu'elle l'ait |
| Misoprostol | induit elle-même ou qu'il ait été provoqué en-dehors de l'AM ou au |
| | sein de l'AM), pour veiller à gérer en toute sécurité l'avortement |
| | incomplet et éviter de devoir engager des soins d'un niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| Avortement | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service |
| incomplet - | de prise en charge d'avortement incomplet qui figure dans la liste |
| impossible à classifier | des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE |
| | LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES |
| | D'AVORTEMENT INCOMPLET FIGURANT DANS LA LISTE DES |
| | SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR |
| | POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le |
| | service d'avortement incomplet dont vous rendez compte ne figure |
| | pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres |
| | - Consultation, Counseling, Prise en charge, Investigation ou |
| | Prévention », le cas échéant). |

| VIH et sida - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des informations complètes sur le VIH, sa transmission, en quoi il diffère du sida et les services disponibles (y compris ceux qui ne sont pas fournis par l'AM mais vers lesquels il est possible d'orienter le client), que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi afin de s'assurer que le client est pleinement informé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il convient de rapporter de la consultation dont tous les clients ont fait l'objet, même s'ils s'abstiennent d'adopter des services ultérieurs. Bien que la prestation de services intégrée soit essentielle, pour les clients recevant à la fois des services HIV et des services IST/IAR à |
|---|--|
| VIH et sida - Prise en | l'occasion d'un même rendez-vous, il convient de rapporter ces services séparément.) Un prestataire de services qualifié fournit des médicaments |
| charge médicale - | antirétroviraux (ARV) pour la prise en charge médicale des clients vivant avec le VIH dans le cadre d'un programme de prise en charge globale et intégrée en vue de réduire la charge virale et/ou la maintenir à un niveau bas, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Cela comprend l'initiation aux ARV ainsi que le suivi des rendez-vous pour les renouvellements de médicaments ARV. Lorsque des ARV sont donnés à des clients connus comme vivant avec le VIH, le service doit être rapporté ici. Lorsque des ARV sont donnés à titre de prévention du VIH, comme par exemple à des nourrissons dont la mère est connue comme vivant avec le VIH, à titre de PEP (prophylaxie post-exposition) ou de PREP (prophylaxie pré-exposition), il convient de les rapporter dans la rubrique « VIH et SIDA - Prévention - Prophylaxie - ARV »). |
| VIH et sida - Prise en charge médicale - OI (tuberculose) | Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale de la tuberculose d'un client connu comme vivant avec le VIH lorsqu'il répond aux critères de régimes de prise en charge de la tuberculose afin d'empêcher la progression de la tuberculose et d'éviter l'hospitalisation, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Si le client recevant des soins pour la tuberculose est connu comme ne vivant pas avec le VIH, ou si son statut VIH est inconnu, veuillez rapporter les services de traitement de la tuberculose à la rubrique « Service non SSR - Médecine générale - prise en charge ».) |
| VIH et sida - Prise en charge médicale - OI (paludisme) | Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale du paludisme à un client connu comme vivant avec le VIH lorsqu'il répond aux critères de régimes de prise en charge du paludisme afin d'empêcher la progression du paludisme et d'éviter l'hospitalisation, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Si le client recevant des soins pour le paludisme est connu comme ne vivant pas avec le VIH, ou si son statut VIH est inconnu, veuillez rapporter les services de traitement du paludisme à la rubrique « Service non SSR - Médecine générale - prise en charge ».) |
| VIH et sida - Prise en charge médicale - OI (Autre) | Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale de toute infection opportuniste autre que le paludisme ou la tuberculose (y compris des maladies liées au sida comme le sarcome de Kaposi), à un client connu comme vivant avec le VIH lorsqu'il répond aux critères de régimes de prise en charge d'infection opportuniste afin d'empêcher la progression de l'infection opportuniste et d'éviter l'hospitalisation, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Si le client étant traité pour l'infection opportuniste est connu comme ne vivant pas avec le VIH, ou si son statut VIH est inconnu, il convient de rapporter les |

| | services de traitement de l'infection opportuniste à la rubrique « Service non SSR - Médecine générale - prise en charge ».) |
|--|---|
| | |
| VIH et sida - Prise en charge - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service de prise en charge du VIH et du sida, qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE HIV ET DE SIDA FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service de VIH et de sida dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en charge » le cas échéant). |
| VIH et sida - Investigation - Analyse médicale - Test de dépistage des anticorps | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire soumet un échantillon approprié du client à un test de dépistage des anticorps anti-VIH après que le client ait reçu du counseling de pré-dépistage et qu'il ait donné son consentement éclairé à établir son statut VIH, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Les tests de dépistage des anticorps comprennent : tests ELISA, Western Blot, épreuve d'immunofluorescence et analyses d'urine de dépistage du VIH. Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure d'analyse. Si votre AM envoie cette analyse à un laboratoire d'analyses externe, il convient de la rapporter comme s'agissant d'un service référé. Si le personnel de l'AM se charge de recueillir l'échantillon, veuillez le rapporter également à titre de service distinct à la rubrique « VIH et sida - Investigation - Procédure d'échantillonnage ». Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'investigations du VIH et sida doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique.) |
| VIH et sida - Investigation - Analyse médicale - Test de dépistage des antigènes | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire soumet un échantillon approprié du client à un test de dépistage des antigènes du VIH après que le client ait reçu du counseling de pré-dépistage et qu'il ait donné son consentement éclairé pour établir son statut VIH, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Les tests de dépistage des antigènes comprennent : test de l'antigène p24. Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure d'analyse. Si votre AM envoie cette analyse à un laboratoire d'analyses externe, il convient de la rapporter comme s'agissant d'un service référé. Si le personnel de l'AM se charge de recueillir l'échantillon, veuillez le rapporter également à titre de service distinct à la rubrique « VIH et sida - Investigation - Procédure d'échantillonnage ». Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'investigations du VIH et sida doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique.) |

| VIII ot cido | Un proctataire de convices qualifé au un technisien de laborataire |
|---------------------------------------|---|
| VIH et sida - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Investigation - | soumet un échantillon approprié du client à un test de réaction en |
| Analyse médicale | chaîne par polymérase (RCP) de dépistage du VIH après que le |
| -Test diagnostique de RCP | client ait reçu du counseling de pré-dépistage et qu'il ait donné son consentement éclairé à établir son statut VIH, dans un endroit qui |
| RCP | préserve la confidentialité. (Les tests diagnostiques de PCR |
| | comprennent : des tests basés sur les acides nucléiques (NAT). |
| | Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure |
| | d'analyse. Si votre AM envoie cette analyse à un laboratoire |
| | d'analyses externe, il convient de la rapporter comme s'agissant |
| | d'un service référé. Si le personnel de l'AM se charge de recueillir |
| | l'échantillon, veuillez le rapporter également à titre de service |
| | distinct à la rubrique « VIH et sida - Investigation - Procédure |
| | d'échantillonnage ». Toutes les analyses médicales non-SSR de |
| | routine effectuées dans le cadre d'investigations du VIH et sida |
| | doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non |
| | SSR - Investigation », comme par exemple une numération |
| | globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique.) |
| VIH et sida - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Investigation - | soumet un échantillon approprié du client à un test rapide de |
| Analyse médicale - | dépistage du VIH après que le client ait reçu du counseling de pré- |
| Test rapide de | dépistage et qu'il ait donné son consentement éclairé à établir son |
| diagnostic | statut VIH, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Les |
| | tests rapides de diagnostic (un sous-ensemble de tests de |
| | dépistage des anticorps) comprennent : des tests rapides MUREX (échantillon de sang capillaire ou de salive). Veuillez noter que ce |
| | service concerne exclusivement la procédure d'analyse. Pour les |
| | tests rapides, la procédure d'échantillonnage (piqûre au doigt ou |
| | tampon buccal) est réalisée dans le cadre de l'analyse, il n'est |
| | donc pas nécessaire de consigner la procédure d'échantillonnage |
| | séparément. Toutes les analyses médicales non-SSR de routine |
| | effectuées dans le cadre d'investigations du VIH et sida doivent |
| | être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - |
| | Investigation », comme par exemple une numération globulaire |
| | complète ou des tests de la fonction hépatique.) |
| VIH et sida - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Investigation - | soumet un échantillon approprié d'un client connu comme vivant |
| Analyse médicale - | avec le VIH à un test de contrôle de la charge virale après que le |
| Test de contrôle de la charge virale | client ait donné son consentement éclairé pour contrôler la séropositivité du client et guider les recommandations de |
| charge virale | traitement, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| | (Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure |
| | d'analyse. Si votre AM envoie cette analyse à un laboratoire |
| | d'analyses externe, il convient de la rapporter comme s'agissant |
| | d'un service référé. Si le personnel de l'AM se charge de recueillir |
| | l'échantillon, veuillez le rapporter également à titre de service |
| | distinct à la rubrique « VIH et sida - Investigation - Procédure |
| | d'échantillonnage ». Toutes les analyses médicales non-SSR de |
| | routine effectuées dans le cadre d'investigations du VIH et du sida |
| | doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non |
| | SSR - Investigation », comme par exemple une numération |
| VIII ot side | globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique.) |
| VIH et sida - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Investigation - Analyse médicale - | soumet un échantillon approprié d'un client connu comme vivant avec le VIH à un test de contrôle du taux de CD4 après que le |
| Test de contrôle du | client ait donné son consentement éclairé pour contrôler la |
| icat de controle du | cheme die domine som consentement celuite pour controler la |

| taux de CD4 | séronositivité du client et quidor les recommandations de |
|--------------------------------|--|
| taux de CD4 | séropositivité du client et guider les recommandations de traitement, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| | (Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure |
| | d'analyse. Si votre AM envoie cette analyse à un laboratoire |
| | d'analyses externe, il convient de la rapporter comme s'agissant |
| | d'un service référé. Si le personnel de l'AM se charge de recueillir |
| | l'échantillon, veuillez le rapporter également à titre de service |
| | distinct à la rubrique « VIH et sida - Investigation - Procédure |
| | d'échantillonnage ». Toutes les analyses médicales non-SSR de |
| | routine effectuées dans le cadre d'investigations du VIH et sida |
| | doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non |
| | SSR - Investigation », comme par exemple une numération |
| | globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique.) |
| VIH et sida - | Un prestataire de services qualifié procède à un examen physique |
| Investigation - | d'un client connu comme vivant avec le VIH afin d'en évaluer l'état |
| Examen | de santé ou de maladie (comprenant inspection visuelle, palpation, |
| | auscultation et signes vitaux), pour écarter la présence |
| | d'anomalies ou étudier de plus près les irrégularités connues |
| | susceptibles d'être signes de comorbidité avec le VIH ou de |
| N/III - I - I I | progression du VIH, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| VIH et sida - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Investigation - | prélève un échantillon sur le client en observant les directives de |
| Procédure d'échantillonnage | précautions universelles après que le client ait donné son |
| d echantinonnage | consentement éclairé pour soumettre l'échantillon à un test lié au VIH, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Veuillez noter |
| | que ce service concerne exclusivement la procédure |
| | d'échantillonnage. Si votre personnel de l'AM réalise également le |
| | test lié au VIH, veuillez le rapporter dans la rubrique « VIH et sida - |
| | Investigation - Analyse médicale », le cas échéant). |
| VIH et sida - | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service |
| Investigation - | d'investigation du VIH et du sida qui figure dans la liste des |
| Analyse médicale - | services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL |
| impossible à classifier | S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'INVESTIGATION DU VIH |
| _ | ET DU SIDA FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS |
| | DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES |
| | INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service de |
| | VIH et de sida dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, |
| | veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - |
| \(\frac{1}{2}\) | Investigation » le cas échéant). |
| VIH et sida - | Un prestataire de services qualifié fournit des médicaments |
| Prévention - | antirétroviraux (ARV) afin de minimiser le risque de transmission |
| Prophylaxie - ARV | ultérieure du VIH (verticalement ou horizontalement) lorsqu'il existe autrement un risque élevé, dans un endroit qui préserve la |
| | confidentialité. Lorsque des ARV sont donnés à titre de prévention |
| | de la transmission du VIH par un client connu comme vivant avec |
| | le VIH, comme par exemple des ARV à des nourrissons de mères |
| | séropositives à titre de prophylaxie du nourrisson, à titre de PEP |
| | (prophylaxie post-exposition) ou de PREP (prophylaxie pré- |
| | exposition), il convient de les consigner ici. Lorsque des ARV sont |
| | donnés comme prise en charge médicale de clients connus comme |
| | vivant avec le VIH, il convient de consigner le service à la rubrique |
| | « VIH et sida - Prise en charge médicale - ARV ». Il convient |
| | également de rapporter les femmes enceintes ou qui allaitent qui |
| | reçoivent des ARV à titre de traitement à la rubrique « VIH et sida - |
| | Prise en charge médicale - ARV ». |

| VIH et sida - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils |
|-------------------------|--|
| Counseling - Avant | non directifs spécifiques au client sur les tests de dépistage et de |
| dépistage | contrôle du VIH et du sida avant de prélever l'échantillon de |
| | dépistage afin de s'assurer qu'il comprenne bien le processus de |
| | dépistage, les avantages et les implications d'en connaître les |
| | résultats, et qu'il y donne son consentement éclairé dans un |
| | endroit qui préserve la confidentialité. (Ce service nécessite d'être |
| | rapporté, même si le client finit par refuser le test de dépistage.) |
| VIH et sida - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils |
| Counseling - Après | non directifs spécifiques au client sur les résultats de son test de |
| dépistage | dépistage ou de contrôle du VIH après confirmation du résultat du |
| | test, afin d'apporter au client un soutien affectif, d'établir un suivi |
| | si nécessaire et d'encourager le dépistage de son partenaire, dans |
| | un endroit qui préserve la confidentialité. (Il convient de rapporter |
| | ici le service de counseling après dépistage, aussi bien pour des résultats positifs que négatifs, même si une partie du contenu du |
| | counseling peut varier.) |
| VIH et sida - | |
| Counseling - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques au client sur les stratégies de réduction |
| Réduction des risques | des risques (en discutant de comportements et de stratégies |
| Reduction des risques | passés, comme l'utilisation correcte des préservatifs, encourager le |
| | dépistage du partenaire et l'importance d'observer les régimes de |
| | traitement aux ARV le cas échéant), à chaque fois qu'un client se |
| | présente pour recevoir des services liés au VIH et qu'on lui donne |
| | des orientations et des conseils de réduction des risques, afin qu'il |
| | ait les moyens nécessaires de prendre les bonnes décisions |
| | concernant son comportement en matière de santé, dans un |
| | endroit qui préserve la confidentialité. (Il existe un chevauchement |
| | entre le counseling avant et après dépistage et le counseling relatif |
| | à la réduction des risques. Il est toutefois possible de rapporter un |
| | service de counseling de réduction des risques si un client refuse |
| | un test de diagnostic après le counseling avant dépistage, ou |
| | lorsque son statut VIH est déjà connu mais s'il continue de recevoir |
| | des conseils sur les stratégies de réduction des risques.) |
| VIH et sida - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils |
| Counseling - Soutien | non directifs spécifiques au client sur les sources de soutien, à la |
| psycho-social | fois personnel et au sein de la communauté, quand un client est |
| | connu comme vivant avec le VIH afin qu'il ait la possibilité de |
| | parler de son diagnostic et de ses émotions, dans un endroit qui |
| | préserve la confidentialité. (Il y a un chevauchement entre counseling psychosocial et counseling de réduction des risques. Il |
| | est toutefois possible de fournir un counseling relatif à réduction |
| | des risques à client qu'il soit séropositif ou non et de l'orienter |
| | davantage vers la prévention positive et le changement de |
| | comportement. Du counseling de soutien psychosocial n'est donné |
| | qu'à des clients dont la séropositivité est connue et il se concentre |
| | davantage sur ses émotions et son état de santé psychologique.) |
| VIH et sida - | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service de |
| Counseling - | counseling sur le VIH et le sida qui figure dans la liste des services. |
| impossible à classifier | (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE COUNSELING SUR LE VIH ET |
| | LE SIDA FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS |
| | DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES |
| | INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service de |
| | VIH et de sida dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, |
| | veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Counseling » |

| | le cas échéant). |
|------------------------|---|
| | le cas écriearity. |
| | |
| | |
| | |
| | |
| IST/IAR - Counseling - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils |
| Avant dépistage | non directifs spécifiques au client sur les tests de dépistage d'IST/IAR avant le prélèvement de l'échantillon d'analyse du client |
| | afin de s'assurer qu'il est bien au courant du processus de |
| | dépistage, et des avantages et implications d'en connaître les |
| | résultats, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce |
| | service nécessite d'être rapporté, même si le client finit par refuser le test de dépistage.) |
| IST/IAR - Counseling - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils |
| Après dépistage | non directifs spécifiques au client sur les résultats de son test de |
| | dépistage d'IST/IAR après confirmation du résultat du test, afin d'apporter un soutien émotionnel au client, d'établir un suivi si |
| | nécessaire et d'encourager le dépistage du partenaire, dans un |
| | endroit qui préserve la confidentialité. (Il convient de rapporter ici |
| | le service de counseling après dépistage, aussi bien pour des résultats positifs que négatifs, même si une partie du contenu du |
| | counseling peut varier.) |
| IST/IAR - Counseling - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils |
| Réduction des risques | non directifs spécifiques au client sur les stratégies de réduction des risques (comme l'utilisation correcte des préservatifs et |
| | encourager le dépistage du partenaire), à chaque fois qu'un client |
| | se présente pour recevoir des services liés aux IST/IAR et qu'on lui |
| | donne des orientations et des conseils de réduction des risques, |
| | afin qu'il ait les moyens nécessaires de prendre les bonnes décisions concernant son comportement en matière de santé, dans |
| | un endroit qui préserve la confidentialité. (Il existe un |
| | chevauchement entre le counseling avant et après dépistage et le |
| | counseling relatif à la réduction des risques. Il est toutefois possible d'accorder du counseling en matière de réduction des |
| | risques si un client refuse un test de diagnostic après le counseling |
| | avant dépistage, ou lorsqu'il lui a déjà été confirmé qu'il est atteint |
| | d'IST/IAR mais s'il continue de recevoir des conseils sur les stratégies de réduction des risques.) |
| IST/IAR - impossible à | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service |
| classifier | IST/IAR qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE |
| | RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES |
| | SERVICES SPECIFIQUES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR |
| | POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le |
| | service IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, |
| | veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Consultation, Counseling, Prise en charge, Investigation ou Prévention », le cas |
| | échéant). |
| | |

| IST/IAR - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des informations complètes sur les IST/IAR, leur mode de propagation et les services disponibles (y compris ceux qui ne sont pas assurés par l'AM mais auxquels il peut être référé), que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi, afin de s'assurer que le client est pleinement informé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il faut rapporter tous les clients comme ayant fait l'objet d'une consultation, même s'ils s'abstiennent d'adopter pour des services ultérieurement. La délivrance des services intégrés est essentielle, mais si au cours d'un même rendez-vous le client reçoit à la fois des services IST/IAR et des services de VIH et de sida, ces services doivent être consignés séparément.) |
|--|---|
| IST/IAR - Investigation - Examen | Un prestataire de services qualifié procède à un examen physique du client afin d'en évaluer l'état de santé ou de maladie (comprenant inspection visuelle, palpation, auscultation et signes vitaux), pour écarter la présence d'anomalies ou étudier de plus près les irrégularités connues susceptibles d'être signes d'IST/IAR ou de progression de l'infection, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| IST/IAR - Investigation - Procédure d'échantillonnage | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire prélève un échantillon sur le client en observant les directives de précautions universelles après que le client ait donné son consentement éclairé pour soumettre son échantillon à un test lié aux IST/IAR, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure d'échantillonnage. Si le personnel de votre AM réalise également le test de dépistage lié aux IST/IAR, veuillez rapporter ce service également à la rubrique « IST/IAR - Investigation - Analyse médicale ».) |
| IST/IAR - Investigation - Test laboratoire | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire soumet un échantillon approprié du client à un test de dépistage des IST/IAR (y compris à des tests rapides) après que le client ait reçu du counseling avant dépistage et ait donné son consentement éclairé pour confirmer la présence d'infection et son agent pathogène, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Veuillez noter que ce service concerne uniquement la procédure de dépistage, y compris les tests rapides ou les tests de « point de service ». Si votre AM envoie cette analyse à un laboratoire d'analyses externe, il convient de la rapporter comme s'agissant d'un service référé. Si le personnel de l'AM se charge également de recueillir l'échantillon, veuillez également consigner ce service à la rubrique « IST/IAR - Investigation - Procédure d'échantillonnage ». Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'investigations sur les IST/IAR doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique.) |
| IST/IAR - Investigation - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service d'investigation des IST/IAR qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'INVESTIGATION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Investigation » le cas échéant). |

| | Un prostataire de conviese quelifié facureit le creain contre |
|--|---|
| IST/IAR - Prévention - Prophylaxie - | Un prestataire de services qualifié fournit le vaccin contre l'hépatite A en observant le protocole national de vaccination et les |
| Vaccination contre | précautions universelles lorsque le client se présente pour recevoir |
| l'hépatite A | des services liés aux IST/IAR, afin de minimiser le risque d'infection |
| l liepatite A | à l'hépatite A, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce |
| | service peut également être administré en dehors d'une visite du |
| | client liée aux IST/ITR, comme par exemple dans le cadre de |
| | campagnes de vaccination. Il convient également de rapporter ces |
| | services ici.) |
| IST/IAR - Prévention - | Un prestataire de services qualifié fournit le B vaccination contre |
| Prophylaxie - | l'hépatite B selon le protocole national de vaccination et en |
| Vaccination contre | respectant les précautions universelles lorsque le client assiste à |
| l'hépatite B | des services connexes IST/IAR, afin de minimiser le risque |
| | d'infection hépatite B dans un endroit qui préserve la |
| | confidentialité. (Ce service peut également être administré en |
| | dehors d'une visite du client liée aux IST/ITR, comme par exemple |
| | dans le cadre de campagnes de vaccination. Il convient également |
| IST/IAD Drávantion | de rapporter ces services ici.) |
| IST/IAR - Prévention - Prophylaxie - | Un prestataire de services qualifié fournit la vaccination contre le virus du papillome humain (HPV) selon le protocole national de |
| Vaccination contre le | vaccination et en respectant les précautions universelles lorsque le |
| VPH | client assiste à des services connexes IST/IAR, afin de minimiser le |
| 1 | risque d'infection par le VPH dans un endroit qui préserve la |
| | confidentialité. (Ce service peut également être administré en |
| | dehors d'une visite du client liée aux IST/ITR, comme par exemple |
| | dans le cadre de campagnes de vaccination. Il convient également |
| | de rapporter ces services ici.) |
| IST/IAR - Prévention - | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service de |
| impossible à classifier | prévention des IST/IAR qui figure dans la liste des services. |
| | (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT |
| | |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans |
| IST/IAR - Prise en | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous |
| IST/IAR - Prise en charge syndromique | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un |
| charge syndromique | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| charge syndromique IST/IAR - Prise en | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée au virus du papillome humain |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Virus du papillome | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée au virus du papillome humain (VPH) (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée au virus du papillome humain (VPH) (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Virus du papillome | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée au virus du papillome humain (VPH) (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent pathogène est le VPH (le plus souvent par un test d'ADN du VPH, |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Virus du papillome | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée au virus du papillome humain (VPH) (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent pathogène est le VPH (le plus souvent par un test d'ADN du VPH, prélevé au même moment qu'un frottis de Pap) pour pouvoir |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Virus du papillome | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée au virus du papillome humain (VPH) (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent pathogène est le VPH (le plus souvent par un test d'ADN du VPH, prélevé au même moment qu'un frottis de Pap) pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement, dans un endroit qui |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Virus du papillome | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée au virus du papillome humain (VPH) (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent pathogène est le VPH (le plus souvent par un test d'ADN du VPH, prélevé au même moment qu'un frottis de Pap) pour pouvoir |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Virus du papillome | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée au virus du papillome humain (VPH) (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent pathogène est le VPH (le plus souvent par un test d'ADN du VPH, prélevé au même moment qu'un frottis de Pap) pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Le VPH est spécifié ici alors que |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Virus du papillome | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service des IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention ».) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection présumée aux IST/IAR selon l'approche de prise en charge syndromique, quand une analyse médicale confirme que l'agent pathogène n'est pas disponible, pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement sans référence nécessaire vers des établissements de santé de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée au virus du papillome humain (VPH) (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent pathogène est le VPH (le plus souvent par un test d'ADN du VPH, prélevé au même moment qu'un frottis de Pap) pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Le VPH est spécifié ici alors que d'autres IST ne le sont pas, car il est possible d'estimer les années |

| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Syphilis IST/IAR - Prise en charge étiologique - Chancre mou | Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée à la syphilis (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent pathogène est le T. palidum pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement ciblé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (La syphilis est spécifiée ici alors que d'autres IST ne le sont pas, car il est possible d'estimer les années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) évitées par son traitement étiologique.) Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée au chancre mou (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent pathogène est le H. |
|---|---|
| | ducreyi pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement ciblé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Le chancre mou est spécifié ici alors que d'autres IST ne le sont pas, car il est possible d'estimer les années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) évitées par son traitement étiologique.) |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Chlamydia | Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée à la chlamydia (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent pathogène est le H. trachomatis pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement ciblé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (La chlamydia est spécifiée ici alors que d'autres IST ne le sont pas, car il est possible d'estimer les années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) évitées par son traitement étiologique.) |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Gonorrhée | Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée à la gonorrhée (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme que l'agent pathogène est le N. gonorrhoeae pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement ciblé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (La gonorrhée est spécifiée ici alors que d'autres IST ne le sont pas, car il est possible d'estimer les années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) évitées par son traitement étiologique.) |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - Autres | Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale d'une infection confirmée à une IST/IAR autre que le VPH, la syphilis, le chancre mou, la chlamydia ou la gonorrhée (prise en charge étiologique/basée sur analyse médicale), à la suite d'une analyse médicale qui confirme l'agent pathogène pour pouvoir démarrer immédiatement le traitement ciblé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Toutes les IST/IAR restantes ne sont pas précisées ici, car elles sont dépourvues de facteurs associés en années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) qui permettraient d'en estimer l'impact.) |
| IST/IAR - Prise en charge étiologique - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service de prise en charge des IST/IAR qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DES IST/IAR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service IST/IAR dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en charge » le cas échéant). |

| | Turk the state of |
|----------------------------------|---|
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié reçoit une cliente et lui fournit |
| Consultation | des informations complètes sur les services gynécologiques |
| | disponibles (y compris ceux qui ne sont pas fournis par l'AM mais |
| | auxquels elle peut être référée), que ce soit pour la première fois |
| | ou à titre de suivi, afin de s'assurer que la cliente est pleinement |
| | informée, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il |
| | convient de rapporter la consultation dont toutes les clientes ont |
| | bénéficié, même si elles s'abstiennent d'adopter des services |
| | ultérieurs.) |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service |
| impossible à classifier | de gynécologie qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE |
| | RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES |
| | SERVICES SPÉCIFIQUES DE GYNÉCOLOGIE FIGURANT DANS LA |
| | LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP |
| | AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES |
| | CATÉGORIES. Si le service de gynécologie dont vous rendez |
| | compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la |
| | rubrique « SSR - Autres - Consultation, Counseling, Prise en charge, |
| | Investigation ou Prévention », le cas échéant) |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié utilise un colposcope pour |
| Investigation - | visualiser le col de l'utérus, le vagin et la vulve de la cliente, après |
| Imagerie | que la cliente ait donné son consentement éclairé à rechercher des |
| diagnostique - | lésions précancéreuses ou cancéreuses, dans un endroit qui |
| Colposcopie | préserve la confidentialité. |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié procède à un examen par |
| Investigation - | imagerie diagnostique, quel qu'il soit, de la cliente qui se rapporte |
| Imagerie | à sa santé gynécologique (autre qu'une mammographie ou une |
| diagnostique - autre | colposcopie), après que la cliente ait donné son consentement |
| diagnostique - autre | éclairé pour rechercher des anomalies, dans un endroit qui |
| | préserve la confidentialité. (Cela comprend les échographies du |
| | bas-ventre effectuées sur des femmes qui ne sont pas enceintes et |
| | n'ont pas nouvellement accouché. Si l'échographie a pour but de |
| | rechercher la cause d'hypofertilité, veuillez rapporter ce service à |
| | la rubrique « Hypofertilité - Investigation - Imagerie |
| | diagnostique »). |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié utilise un appareil de |
| Gynécologie - Investigation - | radiographie spécialisé pour examiner les seins d'une cliente après |
| Imagerie | que celle-ci ait donné son consentement éclairé pour rechercher |
| diagnostique - | des signes de cancer du sein, dans un endroit qui préserve la |
| Mammographie | confidentialité. |
| | |
| Gynécologie - Investigation - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Analyse médicale | soumet un échantillon approprié du client à un test gynécologique (autre qu'un frottis cytologique) après que la cliente ait reçu un |
| Allalyse illeuicale | counseling avant le test et ait donné son consentement éclairé |
| | pour confirmer la présence d'un agent pathogène présumé, dans |
| | |
| | un endroit qui préserve la confidentialité. (Veuillez noter que les |
| | analyses médicales cytologiques des frottis de Pap doivent être |
| | rapportées dans la rubrique « Gynécologie - Prévention - Dépistage |
| | - Pap (analyse médicale) ». Veuillez noter que ce service concerne |
| | exclusivement la procédure de dépistage. Si votre AM envoie cette |
| | analyse à un laboratoire d'analyses externe, il convient de la |
| | rapporter comme s'agissant d'un service référé. Si le personnel de |
| | l'AM se charge également de recueillir l'échantillon, veuillez |
| | également rapporter ce service à la rubrique « Gynécologie - |
| | Investigation - Procédure d'échantillonnage ». Toutes les analyses |
| | médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre |

| | d'investigations gynécologiques doivent être rapportées dans la |
|-------------------------|---|
| | rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par |
| | exemple une numération globulaire complète ou des tests de la |
| | fonction hépatique). |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié procède à un examen physique |
| Investigation - | de la cliente (autre qu'un examen manuel des seins ou un examen |
| Examen - autre | pelvien bimanuel) pour évaluer son état de santé ou de maladie (y |
| | compris inspection visuelle, palpation, auscultation et signes vitaux), exclure la présence d'anomalies ou effectuer de plus |
| | amples investigations sur des irrégularités connues liées à sa santé |
| | gynécologique dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| | (Comme un examen recto-vaginal). |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié procède à un examen manuel |
| Investigation - | des seins de la cliente pour écarter la présence d'anomalies ou |
| Examen - Examen | effectuer de plus amples investigations sur des irrégularités |
| manuel des seins | connues, après que la cliente ait donné son consentement éclairé |
| | pour rechercher des signes de cancer du sein, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié procède à un examen pelvien |
| Investigation - | bimanuel de la cliente (y compris un examen interne et externe) |
| Examen - Examen | pour écarter la présence d'anomalies ou effectuer de plus amples |
| pelvien bimanuel | investigations sur des irrégularités connues, après que la cliente |
| | ait donné son consentement éclairé, lorsqu'une cliente présente |
| | des symptômes indicatifs (par exemple que des douleurs dans le |
| | bas-ventre ou des pertes vaginales), dans un endroit qui préserve |
| | la confidentialité. (Il convient de rapporter de ce service uniquement en cas de cliente symptomatique, non pas lorsque |
| | l'examen pelvien s'inscrit dans le cadre d'un service de frottis de |
| | Pap de routine.) |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Investigation - | prélève un échantillon sur la cliente en suivant les directives de |
| Procédure | précautions universelles après que la cliente ait donné son |
| d'échantillonnage | consentement éclairé afin de soumettre l'échantillon à un test de gynécologie, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| | (Veuillez noter que les procédures d'échantillonnage pour les frottis |
| | de Pap doivent être rapportées dans la rubrique « Gynécologie - |
| | Prévention - Dépistage - Frottis de Pap (procédure |
| | d'échantillonnage) ». Veuillez noter que ce service concerne |
| | exclusivement la procédure d'échantillonnage. Si le personnel de |
| | votre AM réalise également le test gynécologique qui s'y rapporte, veuillez rapporter ce service également à la rubrique |
| | « Gynécologie - Investigation - Analyse médicale ».) |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service |
| Investigation - | d'investigation de gynécologie qui figure dans la liste des services. |
| impossible à classifier | (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'INVESTIGATION DE |
| | GYNÉCOLOGIE FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE |
| | VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service de |
| | gynécologie dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, |
| | veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - |
| | Investigation »). |
| | |

| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié utilise un spéculum pour ouvrir |
|-------------------------------------|--|
| Prévention - | le canal vaginal et collecter un échantillon de cellules du col de |
| Dépistage - Frottis de | l'utérus, après que la cliente ait reçu un counseling avant le test et |
| Pap (procédure | ait donné son consentement éclairé à faire analyser l'échantillon, |
| d'échantillonnage) | dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Veuillez noter qu'il convient de rapporter ici la procédure d'échantillonnage pour les |
| | frottis de Pap. La procédure d'échantillonnage pour d'autres tests |
| | de gynécologie doit être rapportée à la rubrique « Gynécologie - |
| | Investigation - Procédure d'échantillonnage ». Veuillez noter que ce |
| | service concerne exclusivement la procédure d'échantillonnage. Si |
| | le personnel de votre AM se charge également de l'analyse de l'échantillon, veuillez le rapporter dans la rubrique « Gynécologie - |
| | Prévention - Dépistage - Frottis de Pap (Analyse médicale) ».) |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Prévention - | étudie au microscope un frottis de Pap prélevé pendant la |
| Dépistage - Frottis de Pap (analyse | procédure d'échantillonnage pour évaluer des signes de changements précancéreux ou cancéreux, après que la cliente ait |
| médicale) | reçu un counseling avant le test et ait donné son consentement |
| carcarc, | éclairé dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Veuillez |
| | noter qu'il convient de rendre compte ici uniquement de l'analyse |
| | médicale de frottis de Pap. Les analyses médicales pour d'autres |
| | essais liés à la gynécologie doivent être consignés à la rubrique « Gynécologie - Investigation - Analyse médicale ». Veuillez noter |
| | que ce service concerne exclusivement l'analyse médicale. Si votre |
| | AM envoie cette analyse à un laboratoire d'analyses externe, il |
| | convient de la rapporter comme s'agissant d'un service référé. Si |
| | le personnel de votre AM se charge également de l'analyse de |
| | l'échantillon, veuillez le rapporter dans la rubrique « Gynécologie - Prévention - Dépistage - Frottis de Pap (procédure |
| | d'échantillonnage) ».) |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié tache le col de l'utérus de la |
| Prévention - | cliente avec de l'acide acétique (IVA) ou du soluté de Lugol (IVL) et |
| Dépistage - Contrôle | inspecte à l'œil nu des signes de changements précancéreux ou |
| visuel (IVA ou IVL) | cancéreux, après que la cliente ait reçu un counseling avant le test et ait donné son consentement éclairé. |
| Gynécologie - | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service |
| Prévention - | de prévention de gynécologie qui figure dans la liste des services. |
| Dépistage - | (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT |
| impossible à classifier | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION DE GYNÉCOLOGIE FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE |
| | VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES |
| | INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service de |
| | gynécologie dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, |
| | veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prévention »). |
| Gynécologie - Prise | Un prestataire de services qualifié effectue une procédure |
| en charge médicale - | d'évacuation utérine en utilisant des moyens médicaux pour une |
| Régulation | cliente atteinte d'aménorrhée qui est à une grossesse à risque, |
| menstruelle | mais sans diagnostic documenté de grossesse dans un |
| | établissement approprié où les précautions universelles sont |
| | respectées et le respect de la vie privée est assuré. (Ce service ne comprend pas le traitement des irrégularités menstruelles au |
| | moyen de médicaments par exemple, des règles abondantes ou |
| | douloureuses. Veuillez rapporter ce service à la rubrique |
| | « Gynécologie - Prise en charge médicale - Règles irrégulières. ») |

| Gynécologie - Prise en charge médicale - Règles irrégulières | Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge d'irrégularités menstruelles, comme des règles abondantes ou douloureuses avec des médicaments (comme des œstrogènes) quand ils ne sont pas contre-indiqués, pour les clientes qui connaissent des règles anormalement abondantes ou irrégulières, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
|--|--|
| Gynécologie - Prise en charge médicale - Autres | Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge médicale de questions liées à la santé gynécologique autres que la régulation menstruelle ou des règles irrégulières quand elle n'est pas contre-indiquée, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Cela concerne toute prise en charge médicale liée à la gynécologie, autre que celle pour des règles irrégulières ou pour la régulation menstruelle, comme des médicaments pour les fibromes utérins.) |
| Gynécologie - Prise en charge médicale - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service de prise en charge médicale de gynécologie qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRISE EN CHARGE MÉDICALE DE GYNÉCOLOGIE FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service de gynécologie dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en charge » le cas échéant). |
| Gynécologie - Prise en charge chirurgicale - Cryochirurgie | Un prestataire de services qualifié utilise un pistolet de cryothérapie pour appliquer un froid extrême et détruire les tissus anormaux lorsque des anomalies ont été détectées lors du dépistage du cancer du col de l'utérus, après que la cliente ait donné son consentement libre et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Veuillez noter qu'il convient de rapporter un service de cryothérapie pour le traitement d'autres conditions liées à la SSR dans la rubrique « Gynécologie - Prise en charge chirurgicale - Autres ». Le service de cryothérapie pour toute condition non liée à la SSR doit être rapporté dans la rubrique « Service SSR non contraceptif - AUTRES - Prise en charge ».) |
| Gynécologie - Prise en charge chirurgicale - Cautérisation | Un prestataire de services qualifié utilise un dispositif de cautérisation afin d'appliquer de la chaleur et de détruire des tissus anormaux lorsque des anomalies ont été détectées lors du dépistage du cancer du col de l'utérus, après que la cliente ait donné son consentement libre et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Veuillez noter qu'il convient de rapporter un service de cautérisation pour le traitement d'autres conditions liées à la SSR dans la rubrique « Gynécologie - Prise en charge chirurgicale - Autres ». Le service de cautérisation pour toute condition non liée à la SSR doit être rapporté dans la rubrique « Service SSR non contraceptif - AUTRES - Prise en charge ».) |

| Gynécologie - Prise en charge chirurgicale - Cancer du sein | Un prestataire de services qualifié procède à une intervention chirurgicale liée au cancer du sein (y compris tumorectomie et mastectomie) lorsque des anomalies ont été détectées lors du dépistage du cancer du sein, après que la cliente ait donné son consentement libre et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Tous les tests préopératoires nécessaires (par exemple, de groupe sanguin) doivent être consignés à la rubrique « Investigation médicale générale non |
|---|---|
| Gynécologie - Prise en charge chirurgicale - Régulation menstruelle | Un prestataire de services qualifié effectue une procédure d'évacuation utérine en utilisant des moyens chirurgicaux pour une cliente atteinte d'aménorrhée qui est à risque de grossesse, mais sans diagnostic documenté de grossesse dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé pour gérer la vie en danger situations si nécessaire. (Ce service ne comprend PAS le traitement des irrégularités menstruelles au moyen de médicaments, comme par exemple, des règles abondantes ou douloureuses. Veuillez rapporter ce service à la rubrique « Gynécologie - Prise en charge médicale - Règles irrégulières. ») |
| Gynécologie - Prise en charge chirurgicale - autre | Un prestataire de services qualifié procède à une intervention chirurgicale liée à la santé gynécologique autre qu'une intervention de cryochirurgie, une cautérisation ou une opération du cancer du sein (y compris l'hystérectomie et l'ovariectomie) quand celle-ci est cliniquement indiquée, après que la cliente ait donné son consentement libre et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, la vie privée est assurée et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Tous les tests préopératoires nécessaires (par exemple, de groupe sanguin) doivent être rapportés à la rubrique « Investigation médicale générale non SSR »). |
| Gynécologie - Prise en charge chirurgicale - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service de prise en charge chirurgicale de gynécologie qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRISE EN CHARGE CHIRURGICALE DE GYNÉCOLOGIE FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service de gynécologie dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en charge » le cas échéant). |
| Gynécologie - Counseling - Avant dépistage - Cancer du col de l'utérus | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques à la cliente sur le dépistage du cancer du col de l'utérus avant d'effectuer le dépistage afin de s'assurer que la cliente comprend bien le processus de dépistage et les avantages et implications d'en connaître les résultats, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Ce service nécessite d'être rapporté, même si le client refuse ultérieurement le test de dépistage.) |

| Cumánala ::!a | |
|---|---|
| Gynécologie - Counseling - Après dépistage - Cancer du col de l'utérus Gynécologie - Counseling d'ordre général - Cancer du sein | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques à la cliente sur les résultats de son dépistage du cancer du col de l'utérus après confirmation du résultat du dépistage, afin d'apporter un soutien émotionnel à la cliente, d'établir un suivi si nécessaire et d'encourager le dépistage du partenaire, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il convient de rapporter ici le service de counseling après dépistage, aussi bien pour des résultats positifs que négatifs, même si une partie du contenu du counseling peut varier.) Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques à la cliente sur le cancer du sein et le processus de dépistage lorsque la cliente assiste à des services liés au cancer du sein, afin de lui apporter du soutien émotionnel et d'établir un suivi, si nécessaire, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il convient de rapporter ici le service de counseling avant et après dépistage, aussi bien pour des résultats positifs que |
| Gynécologie - Counseling d'ordre général - autre | négatifs, même si le contenu du counseling variera.) Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques à la cliente sur toute question liée à la santé gynécologique autre que se rapportant au cancer du col de l'utérus ou au cancer du sein lorsqu'ils sont indiqués pour la cliente, afin de lui apporter du soutien émotionnel et d'établir un suivi, si nécessaire, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Cela concerne tous les services de counseling liés à la gynécologie, autres que ceux liés au cancer du col de l'utérus ou au cancer du sein. Par exemple, du counseling en ce qui concerne une hystérectomie ou la ménopause). |
| Gynécologie - Counseling - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service de counseling en gynécologie qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE COUNSELING EN GYNÉCOLOGIE FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service de gynécologie dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Counseling » le cas échéant). |
| Obstétrique - Consultation anténatale | Un prestataire de services qualifié reçoit une cliente et lui fournit des informations complètes sur les soins prénataux complets quand une cliente qui présente une grossesse confirmée se présente, quel que soit le nombre de consultations anténatales qu'elle a déjà eues, afin de s'assurer que la cliente est informé de tous les tests liés à la grossesse et comportements de santé recommandés, et pour identifier les clientes à risque de complications à la naissance en vue de les orienter vers des établissements de niveau supérieur, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| Obstétrique - Consultation postnatale | Un prestataire de services qualifié reçoit une client et lui fournit des informations complètes sur les soins postnatals complets, idéalement entre 6 et 8 semaines après l'accouchement afin de s'assurer qu'elle est bien au courant de tous les tests et comportements de santé postnatals recommandés dans un endroit qui préserve la confidentialité. |

| Obstétrique - Consultation - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service de consultation obstétricale qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE CONSULTATION OBSTÉTRICALE FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service d'obstétrique dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Consultation » le cas échéant). |
|--|--|
| Obstétrique - Investigations - Analyses médicales anténatales | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire soumet un échantillon approprié de la cliente à une analyse médicale anténatale après que la cliente ait donné son consentement éclairé de confirmer la présence ou l'absence de l'agent pathogène ou de l'affection connexe, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Cela concerne les tests réalisés sur des échantillons prélevés par amniocentèse et par prélèvement de villosités choriales. Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure d'analyse. Si votre AM envoie cette analyse à un laboratoire d'analyses externe, il convient de la rapporter comme s'agissant d'un service référé. Si le personnel de l'AM se charge également de recueillir l'échantillon, veuillez également rapporter ce service à la rubrique « Obstétrique - Investigation - Procédure d'échantillonnage ». Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'investigations anténatales doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| Obstétrique - Investigations - Analyses médicales post-natales | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire soumet un échantillon approprié de la cliente à un test postnatal après que la cliente ait donné son consentement éclairé pour confirmer la présence ou l'absence de l'agent pathogène ou de l'affection connexe, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure d'analyse. Si votre AM envoie cette analyse à un laboratoire d'analyses externe, il convient de la rapporter comme s'agissant d'un service référé. Si le personnel de l'AM se charge également de recueillir l'échantillon, veuillez également rapporter ce service à la rubrique « Obstétrique - Investigation - Procédure d'échantillonnage ». Toutes les analyses médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre d'investigations postnatales doivent être rapportées dans la rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par exemple une numération globulaire complète ou des tests de la fonction hépatique). |
| Obstétrique - Investigations - Analyses médicales - Test de grossesse | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire soumet un échantillon approprié de la cliente à un test de grossesse après que la cliente ait donné son consentement éclairé pour confirmer la présence ou l'absence de l'agent pathogène ou de l'affection connexe, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Veuillez noter que ce service concerne uniquement la procédure du test, y compris les tests basés sur le sang et l'urine. Si votre AM envoie cette analyse à un laboratoire d'analyses externe, il convient de la rapporter comme s'agissant d'un service référé. Si le personnel de l'AM se charge également de recueillir l'échantillon, veuillez également consigner ce service à la |

| Obstétrique - | rubrique « Obstétrique - Investigation - Procédure d'échantillonnage ». Un prestataire de services qualifié effectue tout service d'imagerie |
|--|--|
| Investigations - Imagerie diagnostique - Échographie prénatale | diagnostique lié à la grossesse de la cliente en matière de services prénatals après que la cliente ait donné son consentement éclairé pour rechercher des anomalies et/ou confirmer la grossesse, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (S'il s'agit d'imagerie diagnostique autre qu'une échographie abdominale ou transvaginale liée à la grossesse, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Investigation »). |
| Obstétrique - Investigations - Imagerie diagnostique - Échographie postnatale | Un prestataire de services qualifié effectue tout service d'imagerie diagnostique lié à la grossesse de la cliente en matière de services postnatals après que la cliente ait donné son consentement éclairé pour rechercher des anomalies, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (S'il s'agit d'imagerie diagnostique autre qu'une échographie abdominale ou transvaginale après l'accouchement, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR – Autres – Investigation »). |
| Obstétrique - Investigations - Examen prénatal | Un prestataire de services qualifié procède à un examen physique de la cliente afin d'en évaluer l'état de santé ou de maladie (comprenant inspection visuelle, palpation, auscultation et signes vitaux), pour écarter la présence d'anomalies ou étudier de plus près les irrégularités connues associées à sa grossesse, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Comme par exemple l'écoute des sons cardiaques du fœtus et l'évaluation de prééclampsie). |
| Obstétrique - Investigations - Examen postnatal | Un prestataire de services qualifié procède à un examen physique de la cliente afin d'en évaluer l'état de santé ou de maladie (comprenant inspection visuelle, palpation, auscultation et signes vitaux), pour écarter la présence d'anomalies ou étudier de plus près les irrégularités connues associées à la période après l'accouchement, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Comme par exemple l'examen de la rétention placentaire). |
| Obstétrique - Investigations - Procédure d'échantillonnage | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire prélève un échantillon sur la cliente en observant les directives de précautions universelles après que la cliente ait donné son consentement éclairé pour soumettre l'échantillon à un test de nature obstétricale, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Veuillez noter que les procédures d'échantillonnage pour les frottis de Pap doivent être rapportées dans la rubrique « Obstétrique - Prévention - Dépistage - Frottis de Pap (procédure d'échantillonnage) ». Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure d'échantillonnage. Si le personnel de votre AM réalise également le test obstétrical qui s'y rapporte, veuillez rapporter ce service également à la rubrique « Obstétrique - Investigation - Analyse médicale ».) |

| Obstétrique - | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service |
|---|--|
| Investigations - | d'investigation obstétricale qui figure dans la liste des services. |
| impossible à classifier | (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'INVESTIGATION OBSTÉTRICALE |
| | FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES |
| | SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service d'obstétrique dont vous |
| | rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans |
| | la rubrique « SSR - Autres - Investigation »). |
| Obstétrique - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils |
| Counseling prénatal | non directifs spécifiques à la cliente sur l'allaitement maternel, la |
| | nutrition pendant la grossesse, les options contraceptives après |
| | l'accouchement et tout autre sujet relatif à la période prénatale lorsqu'une cliente présentant une grossesse confirmée se |
| | présente, quel que soit le nombre de consultations anténatales |
| | qu'elle a pu avoir, afin de l'habiliter à prendre les meilleures |
| | décisions en fonction de sa situation particulière, dans un endroit |
| | qui préserve la confidentialité. |
| Obstétrique - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils |
| Counseling postnatal | non directifs spécifiques à la cliente sur l'allaitement maternel, la |
| | nutrition après la grossesse, la dépression après l'accouchement, les options contraceptives disponibles et tout autre sujet relatif à la |
| | période postnatale, idéalement entre 6 et 8 semaines après la |
| | naissance, afin de l'habiliter à prendre les meilleures décisions en |
| | fonction de sa situation particulière, dans un endroit qui préserve |
| | la confidentialité. |
| Obstétrique - | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit à une cliente |
| Counseling - Impossible à classifier | un service de counseling prénatal ou postnatal qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE |
| | LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE |
| | COUNSELING EN OBSTÉTRIQUE FIGURANT DANS LA LISTE DES |
| | SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR |
| | POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le |
| | service d'obstétrique dont vous rendez compte ne figure pas ci- |
| | dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Counseling » le cas échéant). |
| Obstétrique - | Un prestataire de services qualifié effectue des vaccinations |
| Prévention - | prénatales selon les protocoles nationaux de vaccination et en |
| Prophylaxie - | respectant les précautions universelles lorsque la cliente assiste à |
| Vaccinations | des services prénatales, afin de minimiser le risque d'infection, |
| prénatales | dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Par exemple, l'anatoxine tétanique, quelle que soit la dose administrée. Il |
| | convient de rendre compte ici aussi d'autre prophylaxie médicale |
| | anténatale, comme la traitement préventif intermittent (TPI) contre |
| | le paludisme s'il y a lieu, ou la prise de sulfate ferreux pour la |
| | prévention de l'anémie.) |
| Obstétrique - Prise en | Un prestataire de services qualifié assiste la cliente lors de son |
| charge médicale - Accouchement par | accouchement vaginal en toute sécurité lorsque des soins médicaux plus élevés ne sont pas indiqués, afin d'assurer le |
| voie vaginale | meilleur résultat pour la mère et l'enfant, dans un endroit |
| 1312 Vagillale | approprié pour l'accouchement (en termes de propreté, de respect |
| | de la vie privée et des installations appropriées disponibles - il peut |
| | s'agir du domicile de la cliente, d'une clinique ou de tout autre |
| | endroit approprié). (Tous les accouchements par voie vaginale |
| | doivent être rapportés ici, quelle qu'en soit l'issue, par exemple un accouchement normal, un accouchement anormal, un mort-né |
| | |

| | etc.) |
|--|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| Obstétrique - Prise en | Un prestataire de services qualifié assiste la cliente en lui |
| charge médicale - SOU | apportant des soins obstétricaux d'urgence (SOU) lorsqu'ils sont cliniquement indiqués pour assurer le meilleur résultat pour la mère et l'enfant, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Les SOU nécessitent du personnel et du matériel hautement spécialisés. Il est probable que la plupart des AM référeront les clientes qui sont à risque de complications à la naissance et nécessitent des SOU). |
| Obstétrique - Prise en charge médicale - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service de prise en charge médicale obstétricale qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRISE EN CHARGE OBSTÉTRICALE FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service d'obstétrique dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en charge »). |
| Obstétrique - Prise en | Un prestataire de services qualifié effectue une césarienne sur la |
| charge chirurgicale - Césarienne | cliente lorsque cela est cliniquement indiqué et que la cliente ait donné son consentement éclairé au besoin, pour assurer le meilleur résultat pour la mère et l'enfant, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, la vie privée est assurée et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Les césariennes nécessitent du personnel et du matériel spécialisés. Il est probable que la plupart des AM référeront leurs clientes qui sont susceptibles d'avoir recours à cette procédure.) |
| Obstétrique - Prise en charge chirurgicale - | Un prestataire de services qualifié fournit à une cliente un service de prise en charge en obstétrique chirurgicale qui figure dans la |
| Impossible à classifier | liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRISE EN CHARGE OBSTÉTRICALE FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service d'obstétrique dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en charge »). |
| Urologie - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des informations complètes sur les services urologiques disponibles (y |
| Consultation | compris ceux qui ne sont pas fournis par l'AM mais qui peuvent être référés), que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi afin de s'assurer que le client est pleinement informé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (L'urologie désigne les systèmes urinaires des hommes et des femmes. Il convient de rapporter tous les clients comme ayant fait l'objet d'une consultation, même s'ils ne prennent pas de services ultérieurs.) |

| Urologie - | Un prestataire de services qualifié effectue un service d'imagerie |
|-------------------------|--|
| Investigations - | diagnostique du client en matière de services urologiques après |
| Imagerie | que le client ait donné son consentement éclairé pour rechercher |
| diagnostique | des anomalies, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| | (Cela comprend la pénoscopie et l'uroscopie.) |
| Urologie - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Investigations - | soumet un échantillon approprié du client à un test urologique |
| Analyse médicale | après que le client ait donné son consentement éclairé pour |
| | confirmer la présence d'un agent pathogène présumé, dans un |
| | endroit qui préserve la confidentialité. (Veuillez noter que si votre |
| | AM envoie cette analyse à un laboratoire d'analyses externe, il |
| | convient de la rapporter comme s'agissant d'un service référé. Si |
| | le personnel de votre AM se charge également de l'analyse de |
| | l'échantillon, veuillez le rapporter dans la rubrique « Urologie - |
| | Investigation - Procédure d'échantillonnage. Toutes les analyses |
| | médicales non-SSR de routine effectuées dans le cadre |
| | d'investigations en urologie doivent être rapportées dans la |
| | rubrique « Service médical non SSR - Investigation », comme par |
| | exemple une numération globulaire complète ou des tests de la |
| | fonction hépatique). |
| Urologie - | Un prestataire de services qualifié procède à un examen physique |
| Investigations - | du client afin d'en évaluer l'état de santé ou de maladie |
| Examen | (comprenant inspection visuelle, palpation, auscultation et signes |
| | vitaux), pour écarter la présence d'anomalies ou étudier de plus |
| | près les irrégularités connues susceptibles d'indiquer une |
| | anormalité urologique, dans un endroit qui préserve la |
| II | confidentialité. |
| Urologie - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Investigations - | prélève un échantillon sur le client en suivant les directives de |
| Procédure | précautions universelles après que le client ait donné son |
| d'échantillonnage | consentement éclairé afin de soumettre l'échantillon à un essai |
| | urologique, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| | (Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure d'échantillonnage. Si le personnel de votre AM réalise également le |
| | test urologique qui s'y rapporte, veuillez rapporter ce service |
| | également à la rubrique « Urologie - Investigation - Analyse |
| | médicale ».) |
| Urologie - | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service |
| Investigations - | d'investigation en urologie qui figure dans la liste des services. |
| impossible à classifier | (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'INVESTIGATION EN UROLOGIE |
| | FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES |
| | SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS |
| | L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service d'urologie dont vous |
| | rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans |
| | la rubrique « SSR - Autres - Investigation »). |
| Urologie - Prévention | Un prestataire de services qualifié procède à un dépistage du |
| - Dépistage - Cancer | cancer de la prostate (souvent par un test sanguin de dosage de |
| de la prostate | l'antigène prostatique spécifique (APS) et la palpation de la |
| | prostate) après que le client ait donné son consentement éclairé à |
| | identifier le cancer de la prostate dans un endroit qui préserve la |
| | confidentialité. (Veuillez noter que, contrairement au dépistage du |
| | cancer du col de l'utérus, le test de l'APS et la procédure |
| | d'échantillonnage associée, et la palpation de la prostate, sont |
| | enregistrés tous deux ici comme constituant un seul et même |
| | service.) |
| | |

| Urologie - Prise en | Un prestataire de services qualifié assure la prise en charge |
|-------------------------|--|
| charge médicale | médicale de toute question liée à la santé urologique quand celle- |
| | ci n'est pas contre-indiquée, dans un endroit qui préserve la |
| | confidentialité. (Ceci concerne toute la prise en charge médicale |
| | en urologie, y compris le traitement des infections des voies |
| | urinaires, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.) |
| Urologie - Prise en | Un prestataire de services qualifié procède à une intervention |
| charge chirurgicale - | chirurgicale de circoncision masculine lorsqu'elle est cliniquement |
| Circoncision | indiquée ou dans le cadre d'une pratique culturelle (à la naissance |
| masculine | ou à l'âge adulte) après que le client/son gardien ait donné son |
| mascamic | consentement libre et éclairé, dans un établissement approprié où |
| | les précautions universelles sont respectées, la vie privée est |
| | |
| | assurée et qui est équipé à faire face à des situations |
| | potentiellement mortelles si nécessaire. (Veuillez noter qu'il |
| | convient de rapporter ici aussi une circoncision effectuée dans le |
| | cadre de programmes de prévention du VIH.) |
| Urologie - Prise en | Un prestataire de services qualifié procède à une intervention |
| charge chirurgicale - | chirurgicale liée à la santé urologique autre que la circoncision |
| autre | masculine lorsqu'elle est cliniquement indiquée après que le client |
| | y donne son consentement libre et éclairé, dans un établissement |
| | approprié où les précautions universelles sont respectées, la vie |
| | privée est assurée et qui est équipé à faire face à des situations |
| | potentiellement mortelles si nécessaire. (Veuillez noter qu'une |
| | intervention chirurgicale pour traiter la dysfonction érectile peut |
| | être rapportée ici ou à la rubrique « Hypofertilité - Prise en charge |
| | chirurgicale », en fonction de son étiologie.) |
| Urologie - Prise en | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service de |
| charge - impossible à | prise en charge en urologie qui figure dans la liste des services. |
| classifier | (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT |
| Classifier | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRISE EN CHARGE EN |
| | UROLOGIE FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS |
| | DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES |
| | INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service |
| | d'urologie dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, |
| | |
| | veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en |
| Unalania Carrastina | charge » le cas échéant). |
| Urologie - Counseling | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils |
| | non directifs spécifiques au client sur toute question liée à la santé |
| | urologique en vue d'habiliter le client à prendre les meilleures |
| | décisions en fonction de sa situation particulière, dans un endroit |
| | qui préserve la confidentialité. (Veuillez noter qu'il est possible de |
| | rapporter ici des conseils sur la dysfonction érectile à la rubrique |
| | sur le counseling relatif à l'hypofertilité, en fonction de son |
| | étiologie.) |
| Hypofertilité - | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service de |
| impossible à classifier | prise en charge d'hypofertilité qui figure dans la liste des services. |
| | (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRISE EN CHARGE |
| | D'HYPOFERTILITÉ FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE |
| | VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES |
| | INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service |
| | d'hypofertilité dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, |
| | veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Consultation, |
| | Counseling, Prise en charge, Investigation ou Prévention », le cas |
| | échéant). |
| | |

| Uvpofort!!!tá | Un prostataire de convices qualifé procède à un que par abusinus |
|----------------------------|---|
| Hypofertilité - | Un prestataire de services qualifié procède à un examen physique |
| Investigations - | du client afin d'en évaluer l'état de santé ou de maladie |
| Examen | (comprenant inspection visuelle, palpation, auscultation et signes |
| | vitaux), pour écarter la présence d'anomalies ou étudier de plus |
| | près les irrégularités connues susceptibles d'indiquer des causes |
| | d'hypofertilité, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| | (« Hypofertilité » inclut stérilité). |
| Hypofertilité - | Un prestataire de services qualifié effectue un service d'imagerie |
| Investigations - | diagnostique du client en rapport à des services d'hypofertilité |
| Imagerie | après que le client ait donné son consentement éclairé pour |
| diagnostique | rechercher des anomalies, dans un endroit qui préserve la |
| | confidentialité. (Cela comprend l'hystéroscopie et l'examen sous |
| 11 fo !!! # ź | anesthésie. « Hypofertilité » inclut stérilité). |
| Hypofertilité - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Investigations - | soumet un échantillon approprié du client à une analyse médicale |
| Analyse médicale | d'hypofertilité après que le client ait donné son consentement |
| | éclairé pour enquêter sur les causes de son hypofertilité, dans un |
| | endroit qui préserve la confidentialité. (Cela comprend un test post-coïtal et un test d'analyse du sperme. (Veuillez noter que si |
| | votre AM envoie cette analyse à un laboratoire d'analyses externe, |
| | il convient de la rapporter comme s'agissant d'un service référé. Si |
| | le personnel de l'AM se charge également de recueillir |
| | l'échantillon, veuillez également rapporter ce service à la rubrique |
| | « Hypofertilité - Investigation - Procédure d'échantillonnage ». |
| | « Hypofertilité » inclut stérilité. Toutes les analyses médicales non- |
| | SSR de routine effectuées dans le cadre d'investigations relatives à |
| | l'hypofertilité doivent être rapportées dans la rubrique « Service |
| | médical non SSR - Investigation », comme par exemple une |
| | numération globulaire complète ou des tests de la fonction |
| | hépatique). |
| Hypofertilité - | Un prestataire de services qualifié ou un technicien de laboratoire |
| Investigations - | prélève un échantillon sur le client en suivant les directives de |
| Procédure | précautions universelles après que le client ait donné son |
| d'échantillonnage | consentement éclairé afin de soumettre l'échantillon à un test |
| _ | d'hypofertilité, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| | (Veuillez noter que ce service concerne exclusivement la procédure |
| | d'échantillonnage. Si le personnel de votre AM réalise également le |
| | test d'hypofertilité qui s'y rapporte, veuillez rapporter ce service |
| | également à la rubrique « Hypofertilité - Investigation - Analyse |
| | médicale ».) « Hypofertilité » inclut stérilité). |
| Hypofertilité - | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service |
| Investigations - | d'investigation d'hypofertilité qui figure dans la liste des services. |
| impossible à classifier | (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT |
| | D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES D'INVESTIGATION |
| | D'HYPOFERTILITÉ FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE |
| | VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES |
| | INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service |
| | d'hypofertilité dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, |
| | veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - |
| Hamafarilli (B) | Investigation » le cas échéant). |
| Hypofertilité - Prise | Un prestataire de services qualifié fournit un traitement hormonal |
| en charge médicale - | ou de l'ovulation pour l'hypofertilité lorsque celui-ci n'est pas |
| Traitement | contre-indiqué, dans un endroit qui préserve la confidentialité. |
| hormonal/de l'ovulation | (Cela comprend l'induction de l'ovulation. « Hypofertilité » inclut |
| i ovuiation | stérilité). |

| Hypofertilité - Prise en charge médicale - Procréation médicalement assistée | Un prestataire de services qualifié fournit un service de procréation médicalement assistée lorsque celui-ci n'est pas contre-indiqué, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Cela comprend la fécondation in vitro. « Hypofertilité » inclut stérilité). |
|--|--|
| Hypofertilité - Prise en charge - Impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service de prise en charge d'hypofertilité qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE PRISE EN CHARGE D'HYPOFERTILITÉ FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES CATÉGORIES. Si le service d'hypofertilité dont vous rendez compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la rubrique « SSR - Autres - Prise en charge »). |
| Hypofertilité - Prise en charge chirurgicale | Un prestataire de services qualifié procède à une intervention chirurgicale en vue d'améliorer la probabilité de conception lorsque celle-ci est cliniquement indiquée, après que le client ait donné son consentement libre et éclairé, dans un établissement approprié où les précautions universelles sont respectées, le respect de la vie privée est assuré et qui est équipé à faire face à des situations potentiellement mortelles si nécessaire. (Cela comprend l'élimination des fibromes utérins et la salpingostomie. « Hypofertilité » inclut stérilité). |
| Hypofertilité - Consultation | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des informations complètes sur les services d'hypofertilité disponibles (y compris ceux qui ne sont pas fournis par l'AM mais qui peuvent être référés), que ce soit pour la première fois ou à titre de suivi afin de s'assurer que le client est pleinement informé, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (Il convient de rapporter la consultation dont tous les clients ont bénéficié, même s'ils décident de ne pas adopter ultérieurement des services « Hypofertilité » inclut stérilité). |
| Hypofertilité - Counseling | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques au client sur l'hypofertilité lorsqu'un client est soupçonné de présenter une capacité de reproduction réduite, afin d'habiliter le client à prendre les meilleures décisions en fonction de sa situation particulière, dans un endroit qui préserve la confidentialité. (« Hypofertilité » inclut stérilité). |
| Service spécialisé - Counseling - Violence sexospécifique | Un conseiller qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques au client en matière de violence sexospécifique lorsqu'un client est à risque de violence sexospécifique ou a répondu positivement à un dépistage de violence sexospécifique, afin de venir en aide aux survivants, que ce soit individuellement ou en groupe, et/ou en garantir la sécurité, en donnant des informations et/ou en le référant à des services spécialisés (y compris une assistance médicale, psychologique, juridique, économique, du logement et sociale), dans un endroit qui garantit la confidentialité. (Le counseling en matière de violence sexospécifique inclut le counseling pour abus sexuels, physiques et émotionnels par des partenaires intimes ou non intimes. Cela inclut également le counseling en cas de violence conjugale). |

| Service spécialisé - | Un prestataire de services qualifié soumet un client à un dépistage |
|---|--|
| Prévention - | de violence sexospécifique à l'aide d'un ensemble défini de |
| Dépistage - Violence | questions et critères lorsqu'un client se présente à la clinique pour |
| sexospécifique | une raison quelconque, afin de s'assurer qu'il reçoit du counseling, |
| - Jakob Patriique | du soutien et le traitement médical appropriés, dans un endroit qui |
| | assure la confidentialité. (Le dépistage de violence sexospécifique |
| | inclut le dépistage de violence sexuelle, physique et émotionnelle |
| | par des partenaires intimes ou non intimes. Cela inclut également |
| | le dépistage de la violence conjugale). |
| Service spécialisé - | Un conseiller qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques |
| Counseling - Relation | au client en matière de relations, y compris, mais sans s'y limiter, |
| | entre partenaires mariés ou non mariés, les relations familiales |
| | entre parents et enfants et avec d'autres membres de la famille, |
| | quand un client fait part de difficultés avec ce type de relations, |
| | afin de s'assurer qu'il reçoit le soutien approprié, dans un endroit |
| Service spécialisé - | qui garantit la confidentialité. Un conseiller qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques |
| Counseling - | au client sur la sexualité, y compris, mais sans s'y limiter, sur |
| Sexualité | l'orientation sexuelle, le plaisir sexuel et la ménarche et le passage |
| | à l'âge adulte, quand un client initie la discussion ou y consent, |
| | afin d'aider le client à comprendre sa sexualité et à y faire |
| | confiance, dans un endroit qui garantit la confidentialité. (Ce |
| | service est différent des autres services de counseling de SSR |
| | spécifiquement liés à la contraception, le VIH et sida, l'avortement, |
| | les IST/IAR, la gynécologie et l'obstétrique. Bien que ceux-ci |
| | puissent être soulevés au cours de la même visite du client, il |
| Comiso spásialisá do | convient de les rapporter séparément). Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service |
| Service spécialisé de SSR - impossible à | spécialisé de SSR qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ |
| classifier | NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES |
| | SERVICES SPÉCIFIQUES SPÉCIALISÉS DE SSR FIGURANT DANS LA |
| | LISTE DES SERVICÈS, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP |
| | AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER DANS L'UNE DE CES |
| | CATÉGORIES. Si le service spécialisé de SSR dont vous rendez |
| | compte ne figure pas ci-dessus, veuillez le rapporter dans la |
| | rubrique « SSR - Autres - Counseling ou Prévention » le cas échéant). |
| SSR - Autres - | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des |
| Consultation | informations complètes sur toute autre question liée à la santé |
| 30.134.144.011 | sexuelle et reproductive qui n'est pas spécifiquement identifiée |
| | dans le module des statistiques de service. (Veuillez ne rapporter |
| | ces services ici que quand ils ne figurent nulle part ailleurs sur le |
| | module des statistiques de service de l'IPPF. Il vous sera demandé |
| | d'expliquer plus amplement la nature des services que vous |
| | rapportez ici et il est possible qu'on vous demande de les rapporter |
| CCD Autro | dans une autre catégorie.) |
| SSR - Autres - Counseling | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques au client sur toute autre question liée à la |
| Counselling | santé sexuelle et reproductive qui n'est pas spécifiquement |
| | identifiée dans le module des statistiques de service. (Veuillez ne |
| | rapporter ces services ici que quand ils ne figurent nulle part |
| | ailleurs sur le module des statistiques de service de l'IPPF. Il vous |
| | sera demandé d'expliquer plus amplement la nature des services |
| | que vous rapportez ici et il est possible qu'on vous demande de les |
| | rapporter dans une autre catégorie.) |

| SSR - Autres - Prise en charge | Un prestataire de services qualifié fournit à un client une prise en charge médicale ou chirurgicale pour toute autre question liée à la |
|-----------------------------------|---|
| en charge | santé sexuelle et reproductive qui n'est pas spécifiquement |
| | identifiée dans le module des statistiques de service. (Veuillez ne |
| | rapporter ces services ici que quand ils ne figurent nulle part |
| | ailleurs sur le module des statistiques de service de l'IPPF. Il vous |
| | sera demandé d'expliquer plus amplement la nature des services |
| | que vous rapportez ici et il est possible qu'on vous demande de les |
| | rapporter dans une autre catégorie.) |
| SSR - Autres - | Un prestataire de services qualifié fournit des services de |
| Prévention | prévention à un client, y compris de dépistage et de prophylaxie, |
| | pour toute autre question liée à la santé sexuelle et reproductive |
| | qui n'est pas spécifiquement identifiée dans le module des statistiques de service. (Veuillez ne rapporter ces services ici que |
| | quand ils ne figurent nulle part ailleurs sur le module des |
| | statistiques de service de l'IPPF. Il vous sera demandé d'expliquer |
| | plus amplement la nature des services que vous rapportez ici et il |
| | est possible qu'on vous demande de les rapporter dans une autre |
| | catégorie.) |
| SSR - Autres - | Un prestataire de services qualifié effectue des investigations (y |
| Investigation | compris des analyses médicales et d'imagerie diagnostique) dans |
| | le cadre de la prise en charge du client pour toute autre question |
| | liée à la santé sexuelle et reproductive qui n'est pas |
| | spécifiquement identifiée dans le module des statistiques de |
| | service. (Veuillez ne rapporter ces services ici que quand ils ne figurent nulle part ailleurs sur le module des statistiques de service |
| | de l'IPPF. Il vous sera demandé d'expliquer plus amplement la |
| | nature des services que vous rapportez ici et il est possible qu'on |
| | vous demande de les rapporter dans une autre catégorie.) |
| Pédiatrie - | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des |
| Consultation | informations complètes sur les services pédiatriques disponibles à |
| | la clinique pour les enfants de moins de 5 ans. |
| Pédiatrie - Counseling | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils |
| | non directifs spécifiques au client sur les questions de santé |
| D (d'a la la la | pédiatriques (concernant les enfants de moins de 5 ans). |
| Pédiatrie - | Un prestataire de services qualifié effectue des investigations (y |
| Investigations | compris les analyses médicales et d'imagerie diagnostique) dans le cadre de la prise en charge de clients pour des enfants de moins |
| | de 5 ans. |
| Pédiatrie - Prise en | Un prestataire de services qualifié fournit à un client des services |
| charge | de prise en charge médicale ou chirurgicale pour toute question de |
| | santé concernant des enfants de moins de 5 ans. |
| Pédiatrie - Prévention | Un prestataire de services qualifié fournit des services de |
| | prévention à un client, y compris de dépistage et de prophylaxie, |
| | pour des enfants de moins de 5 ans. (Cela comprend tous les |
| Dédie tois | vaccins de l'enfance.) |
| Pédiatrie - impossible | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service |
| à classifier | pédiatrique qui figure dans la liste des services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES |
| | SERVICES SPÉCIFIQUES DE PÉDIATRIE FIGURANT DANS LA LISTE |
| | DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES |
| | POUR POUVOIR LES INCORPORER À L'UNE DE CES CATÉGORIES). |
| Service médical non | Un prestataire de services qualifié reçoit un client et lui fournit des |
| SSR - Consultation | informations complètes pour tout problème non lié à la santé |
| | sexuelle et reproductive. (Ceci inclut toute consultation initiale et |
| | |

| | de suivi des consultations pour les problèmes médicaux non-SSR) |
|---|---|
| | |
| Service médical non SSR - Counseling | Un conseiller/prestataire de services qualifié fournit des conseils non directifs spécifiques au client pour tout problème non lié à la |
| | santé sexuelle et reproductive. (Cela concerne toutes les séances de counseling avant ou après intervention et de réduction des risques pour les problèmes médicaux non-SSR, comme par exemple des questions de toxicomanie) |
| Service médical non SSR - Prise en charge | Un prestataire de services qualifié fournit à un client un service de prise en charge médicale ou chirurgicale pour tout problème non lié à la santé sexuelle et reproductive. (Cela concerne toute prise en charge médicale ou chirurgicale de problèmes médicaux non-SSR, comme par exemple la chirurgie esthétique). |
| Service médical non SSR - Prévention | Un prestataire de services qualifié fournit des services de prévention à un client, y compris de dépistage et de prophylaxie, pour tout problème non lié à la santé sexuelle et reproductive. (Cela inclut toutes les vaccinations ou le dépistage de problèmes médicaux non-SSR, par exemple, la chimioprophylaxie du paludisme) |
| Service médical non SSR - Investigation | Un prestataire de services qualifié effectue des investigations (y compris des procédures d'échantillonnage, des analyses médicales, des examens physiques et un service d'imagerie diagnostique) dans le cadre de la prise en charge du client pour tout problème non lié à la santé sexuelle et reproductive. (Cela comprend toute investigation pour tous problèmes médicaux non-SSR, par exemple, y compris des analyses médicales de routine effectuées dans le cadre de la prestation de services sexuels et reproductifs, par exemple, une numération globulaire complète avant une opération.) |
| Service médical non SSR - impossible à classifier | Un prestataire de services qualifié fournit un client avec un service médical non lié à la santé sexuelle et reproductive qui figure à la liste de services. (VEUILLEZ NE RAPPORTER CE SERVICE ICI QUE LORSQU'IL S'AGIT D'UN DES SERVICES SPÉCIFIQUES NON SSR FIGURANT DANS LA LISTE DES SERVICES, ET QUE VOS DONNÉES SONT TROP AGRÉGÉES POUR POUVOIR LES INCORPORER À L'UNE DE CES CATÉGORIES.) Veuillez noter que, du fait que l'IPPF ne demande pas beaucoup de précisions en matière de services non liés à la SSR, vous devriez pouvoir rapporter tous les services non liés à la SSR dans l'une des 5 catégories précisées étant donné que le Secrétariat/Bureau Régional n'ait pas besoin de renseignements plus détaillés.) |
| Administration | La finalité de ce service est strictement réduite à deux fonctions : 1) Établir la cartographie historique des données sur les ventes et les locations dans le module de rapportage de l'elMS, et 2) Établir la cartographie des services d'administration dans le module OpenEMR (comme par exemple les frais d'inscription) |